



Bulletin Officiel

N° 3595

Lundii 10 Mai 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU
MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA
SOCIÉTÉ «Carthage Cement» 2-9

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE » 10

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIÉTÉ FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT- 10

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIÉTÉ DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE -SIPHAT- 11

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

SICAV BH PLACEMENTS 11

SICAV BH OBLIGATAIRE 12

ASSEMBLEES GENERALES

ASSURANCES SALIM: AGO ET AGE 13

SOCIÉTÉ MAGASIN GENERAL: AGO ET AGE 14

SOCIÉTÉ IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAN- : AGO ET AGE 15

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17-18

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010
SICAV BH PLACEMENTS

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010
- SICAV L'EPARGNANT
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
IKDAM I FCP

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE - GCE

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIÉTÉ DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE -SIPHAT-

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES TEXTILES –SITEX–

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME – OPF – PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF–, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société «Carthage Cement».

Dans le cadre du prospectus, la société «Carthage Cement» a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions « Carthage Cement » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales.
- Créer un comité exécutif.
- Mettre en place un comité de rémunération.
- Nommer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire un deuxième commissaire aux comptes et ce, conformément à l'article 13 ter du Code des Sociétés Commerciales.
- Mettre en place un manuel des procédures.
- Tenir une communication financière au moins une fois par an.
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, la société BINA Corporation, actionnaire de référence détenant actuellement 99,99% du capital de « Carthage Cement » s'est engagée :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a accordé, en date du 22 Avril 2010 son accord de principe quant à l'admission des actions de « Carthage Cement » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La Bourse a indiqué que l'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital après augmentation, au plus tard, le jour d'introduction ;
- Justification d'existence de 100 actionnaires ou cinq institutionnels au moins, au plus tard, le jour d'introduction.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a pris acte :

- De l'engagement de la société sur l'achèvement des travaux de mise à jour du manuel des procédures ;
- De l'existence d'un contrat de liquidité portant sur un montant de 5,0 Millions de dinars et un nombre équivalent de titres.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Carthage Cement » se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 1,900 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : Société « Carthage Cement » SA

Siège social : Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème Etage Montplaisir – 1073 Tunis

Téléphone : 71 964 593

Fax : 71 963 716

E-mail : hatem.garbouj@carthagecement.com.tn

Objet social :

La société « Carthage Cement » a pour objet :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.
- et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

2- Caractéristiques et modalités de l'opération**2-1 Contexte et objectifs de l'opération :**

Les dirigeants de la société Carthage Cement ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché alternatif de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- Accéder à une source de financement importante permettant à la société d'entamer la construction de la cimenterie ;
- Accroître la notoriété de la société en la faisant connaître au large public ce qui augmentera sa crédibilité auprès des salariés, clients, fournisseurs, concurrents ainsi qu'auprès des bailleurs de fonds ;
- Accroître l'attrait aux compétences de l'entreprise, stabiliser le management et favoriser une gestion plus performante ;
- Contribuer à la dynamisation du marché financier en général et du marché alternatif en particulier

2-2 Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du conseil d'administration du 10 Mars 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « Carthage Cement », tenue le 14 Avril 2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 Avril 2010 a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société « Carthage Cement » de 71 000 000 dinars en numéraire pour le porter de 71 680 060 dinars à 142 680 060 dinars par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 dinar l'action, soit 1 dinar de nominal et 0,900 dinar de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

● **Droit préférentiel de souscription :**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Carthage Cement » réunie le 14 Avril 2010, les actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2-2 Actions offertes au public :

L'introduction de la société Carthage Cement au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar dont 67 706 267 actions par voie de souscription publique. L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 20 337 846 actions représentant 28,64% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) essentiellement auprès d'institutionnels autres que les OPCVM de 47 368 421 actions représentant 66,72% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

A cet effet, les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs ont conclu un contrat de garantie de bonne fin portant sur la totalité des actions offertes dans le cadre de ce placement.

- Au cours de la période de l'offre, le reste des actions nouvelles, soit 3 293 733 actions représentant 4,64% du total des actions à émettre, feront l'objet d'un placement privé auprès de la société BINA Holding et du personnel des sociétés Carthage Cement et Karthago Group, par MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix de l'Offre à Prix Ferme et le Placement Garanti.

2-4 Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **24 Mai 2010** au **02 Juin 2010** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **24 Mai 2010**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **02 Juin 2010** inclus.

2-5 Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} Janvier 2010**.

2-6 Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Carthage Cement » a été fixé à **1,900 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

2-7 Établissements domiciliaires :

L'ensemble des intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Carthage Cement » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Carthage Cement » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible **n°05 903 000050087161093** ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Le placement des actions nouvelles dans le cadre du placement privé sera réalisé exclusivement par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-8 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :****2-8-1 Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 20 337 846 actions « Carthage Cement » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en Cinq catégories :

Catégorie A	2 443 109 actions, soit 12,01 % de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 actions et au maximum 10 000 actions
--------------------	---	---

Catégorie B	4 210 526 actions, soit 20,70% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 10 001 actions et au maximum 100 000 actions
--------------------	--	---

Catégorie C	3 684 211 actions, soit 18,12% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 001 actions
--------------------	--	--

Catégorie D*	7 368 421 actions, soit 36,23% de l'Offre à prix Ferme	Demandes réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 100 actions
---------------------	--	---

Catégorie E	2 631 579 actions, soit 12,94% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux étrangers: institutionnels et/ ou personnes physiques et/ou morales désirant acquérir au minimum 100 actions
--------------------	--	---

***Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels.**

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom, ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (100) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social pour les institutionnels, soit 7 134 003 actions. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie D ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation à cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscriptions à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seul la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seul la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

2-8-1-1 Mode de répartition des titres :

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	2 443 109	4 641 907	1,71%	12,01%
Catégorie B	4 210 526	7 999 999	2,95%	20,70%
Catégorie C	3 684 211	7 000 001	2,58%	18,12%
Catégorie D	7 368 421	14 000 000	5,16%	36,23%
Catégorie E	2 631 579	5 000 000	1,84%	12,94%
Total	20 337 846	38 641 907	14,25%	100,00%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A, B, D et E:** Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie C :** Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B puis C puis D et puis E.

2-8-1-2 Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action Carthage Cement , tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 1,900 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Carthage Cement » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

2-8-1-3 Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2-8-1-4 Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

2-8-2 Placement Garanti :

Dans le cadre du placement garanti, 47 368 421 actions « Carthage Cement » à émettre en numéraire, représentant 33,20% du capital de la société après augmentation, seront offertes essentiellement à des institutionnels¹ autres que les OPCVM.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA désigné comme établissement chef de file. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social, soit 7 134 003 actions pour les institutionnels.

¹ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

2-8-2-1 Transmission des demandes :

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA établissement chef de file et comporter son cachet.

2-8-2-2 Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état et établira un procès verbal à cet effet.

2-8-3 Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

2-8-4 Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « Carthage Cement » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 03 Mai 2010 sous le code ISIN TN0007400013.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

2-9 Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

2-10 Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, sera établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et la société BINA Holding portant sur 25,81% du produit de l'Offre à Prix Ferme réparti en un montant de 5 000 000 dinars et en 2 631 579 actions.

2-11 Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par « Carthage Cement » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de « Carthage Cement » sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société « Carthage Cement » doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

2-12 Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « Carthage Cement » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

2-13 Avantage fiscal :

« Carthage Cement » a établi ses prévisions sur la base d'un taux d'imposition de 30%. Il est à signaler qu'un projet de loi sur la réduction de ce taux de 30 à 20% a été soumis au pouvoir législatif. Une fois cette loi adoptée, la société « Carthage Cement » pourrait en bénéficier et l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

Tel que défini par l'article 7 de la loi n° 93-120 du 27 Décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés sous réserves des dispositions des articles 12 et 12 bis de la loi n°89-114 du 30 Décembre 1989 portant promulgation du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. Le bénéfice de cet avantage est subordonné aux conditions prévues par l'article 7 alinéa 1 du Code d'Incitation aux Investissements.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF-, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-697 du 07 Mai 2010, sera, incessamment, mis à la disposition du public auprès de la société «Carthage Cement», de MAC SA intermédiaire en Bourse introducteur, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉALISÉE

Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Ré»

Siège social : Avenue Mohamed V BP 29-1073- Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **10 000 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2010 et ouverte à la souscription du public le 5 avril 2010 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 10-693 du 19 mars 2010, a été réalisée par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars majoré d'une prime d'émission de 2 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **45 000 000 dinars** divisé en 9 000 000 actions de nominal 5 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2010 - AS - 446

— *** —

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE

Société Frigorifique et Brasserie de Tunis

- SFBT -

Siège social : Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 avril 2010 a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 5 mars 2010 d'augmenter le capital social d'un montant de **10 000 000 de dinars** par incorporation des réserves, **par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune, à réaliser **en deux tranches**, pour le porter ainsi de **56 000 000 dinars à 66 000 000 dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser immédiatement **la première tranche de 5 000 000 dinars**, par incorporation d'un montant de 4 666 666 dinars à prélever du « Compte Spécial d'Investissement » et de 333 334 dinars à prélever du compte « Réserves pour réinvestissements exonérés », et l'émission de **5 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **cinq (5) actions nouvelles gratuites pour cinquante six (56) actions anciennes**. Le capital sera ainsi porté de 56 000 000 dinars à **61 000 000 dinars**.

L'assemblée a également donné pouvoir au Président Directeur Général pour effectuer toutes les formalités relatives à la réalisation de la présente augmentation de capital.

En application de cette décision, le Président Directeur Général a fixé la date du **12 mai 2010** pour le détachement du droit d'attribution. Ainsi, les actionnaires pourront exercer à partir de cette date, leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2009**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **12 mai 2010**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2009, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2010**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2010**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **12 mai 2010**.

2010 - AS - 432

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE
-SIPHAT-**

Siège social: Foundouk Choucha -2013 Ben Arous.

Lors de sa réunion tenue le 30 Avril 2010, le Conseil d'Administration de la SIPHAT a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de distribuer au titre de l'exercice 2009 un dividende de 0,300 DT par action représentant 6 % de la valeur nominale fixée à 5 DT.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 - AS - 447

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

SICAV BH PLACEMENTS

**Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59**

**Résolutions adoptée
par l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 26-04-2010**

Première Résolution : Approbation des états financiers

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice 2009 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils sont présentés..

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution : Approbation du rapport spécial

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2009 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 29 de la loi n° 2001- 65 et 200 et suivants du codes des Sociétés Commerciales, tel que présentées.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2009 comme suit:

• Résultat distribuable exercice 2009 :	329.875,810
• Reliquat disponible exercice antérieur :	17,338
• Total des sommes distribuables:	329.746,860
• Report à nouveau créateur pour solde:	146,288

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **2,116** dinars par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du lundi 03 mai 2010 selon le choix des actionnaires : soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH PLACEMENT, sur la base de la valeur liquidative quotidienne, la solte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 07 mai 2010 inclus pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV BH PLACEMENT.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution : Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009 à 340 dinars brut par exercice et par administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie des présents, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

2010 - AS - 4****

AVIS DES SOCIETES (Suite)

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59

Résolutions adoptée
par l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 26-04-2010

Première Résolution : Approbation des états financiers

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice 2009 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution : Approbation du rapport spécial

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2009 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 29 de la loi n° 2001- 65 et 200 et suivants du codes des Sociétés Commerciales, tel que présentées.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution : Quitus aux Administrateurs :

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution : Affectation des résultats :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2009 comme suit:

• Résultat distribuable exercice 2009 :	4.199.271,801
• Reliquat disponible exercice antérieur :	161,179
• Total des sommes distribuables:	4.199.402,088
• Report à nouveau créditeur pour solde:	30,892

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **4,088** dinars par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du lundi 10 mai 2010 selon le choix des actionnaires : soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE, sur la base de la valeur liquidative quotidienne. La solte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 14 mai 2010 inclus pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV BH OBLIGATAIRE.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution : Jetons de présence :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009 à 300 dinars net par présence et par administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie des présents, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES SALIM

*Siège social : Immeuble Assurances SALIM,
Lotissement AFH/BC5, Centre Urbain Nord Tunis.*

Les actionnaires de la Société ASSURANCES SALIM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le Mercredi 12 Mai 2010 à 09 heures** à la Maison de l'Entreprise-Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2009
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2009
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation s'il y a lieu des opérations visées par l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Affectation du résultat net de l'exercice 2009
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit
- 8- Autorisation pour la régulation du cours boursier
- 9- Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux Comptes

Conformément aux statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité à condition qu'il ait été immatriculé sur les registres de la Société Huit jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports et documents à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

— *** —

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ASSURANCES SALIM

*Siège social : Immeuble Assurances SALIM,
Lotissement AFH/BC5, Centre Urbain Nord Tunis.*

Les actionnaires de la Société ASSURANCES SALIM sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire **le Mercredi 12 Mai 2010 à 10H30 heures** à la Maison de l'Entreprise-Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Transfert du siège social
- 2- Amendements des articles 29 et 37 relatifs à la constitution des assemblées générales ordinaires.
- 3- Mise en conformité des Statuts avec les dispositions du code des sociétés commerciales et amendements des articles 26,30 et 43 des Statuts.

Conformément aux statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.E sur simple justification de son identité à condition qu'il ait été immatriculé sur les registres de la Société Huit jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports et documents à soumettre aux délibérations de l'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 24, avenue de France 1000 Tunis

La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire se tiendront le **jeudi 20 mai 2010**, à la maison de l'entreprise, Avenue principale les Berges du Lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En assemblée générale ordinaire, à 10h00 :**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2009.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2009.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2009.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2009 .
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2009.
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion 2009
- Affectation des résultats de la Société Magasin Général relatifs à l'exercice 2009.
- Ratification des opérations effectuées en 2009 rentrant dans le cadre des articles 200 et 47 du code des sociétés commerciales.
- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2009.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité permanent d'Audit pour l'exercice 2009.
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de la revente des actions propres à la société.
- Approbation d'emprunts à moyen terme.
- Renouvellement du mandat d'administrateurs et remplacement d'un administrateur sortant pour les exercices 2010, 2011 et 2012 ;
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et remplacement du co-commissaire aux comptes pour les exercices 2010, 2011 et 2012 ;
- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

*** En assemblée générale extraordinaire, à 11h00 :**

- Modification des statuts de la société conformément au Code des Sociétés Commerciales.
- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DES SOCIETES (suite)ASSEMBLEES GENERALES**SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION
- SIMPAR -**

Siège social : 14, rue Masmouda – Mutuelleville -1082-

La Société Immobilière et de Participation - SIMPAR - porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire se tiendront le **vendredi 21 mai 2010**, à la Maison de l'Entreprise, avenue Principale -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En assemblée générale ordinaire, à 10h00 :**

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2009 et présentation des comptes dudit exercice ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2009 ;
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2009 ;
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2009 ;
- Affectation des bénéfices de l'exercice 2009 ;
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un autre ;
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes ;
- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2009 ;
- Approbation du rapport d'activité du groupe et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 ;
- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi n°94-117 tel que modifié par l'article 7 de la loi 99-92 du 17 août 1999

*** En assemblée générale extraordinaire, à 11h00 :**

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire relatif à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves et la distribution d'actions gratuites.
- Mise à jour des statuts par la modification de l'article 6.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 MAI 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,177%		
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,177%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,205%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,222%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,235%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,252%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,269%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,300%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,321%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,338%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011	4,355%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,373%	998,972
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,419%	1 027,040
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,902
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 047,724
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 102,092
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 134,515
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,669%	1 096,947
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,716
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,859%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,976%	1 104,318
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,199%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,238%		1 017,722
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,735%	1 098,726

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,275	132,305		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,507	11,510		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,190	1,190		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	31,755	31,764		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	43,778	43,790		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	156,488	156,700		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	670,024	669,821		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	133,480	133,902		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	124,576	124,811		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	113,424	113,474		
11	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	104,249	104,376		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
12	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 207,789	1 210,862		
13	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 094,402	2 103,145		
14	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,015	117,236		
15	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	117,275	117,696		
16	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 118,263	1 113,516		
17	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	119,091	119,646		
18	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	155,671	156,172		
19	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	13,971	14,033		
20	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 491,036	5 490,146		
21	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 392,446	6 397,648		
22	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,254	2,276		
23	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,796	1,807		
24	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,163	1,177		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
25	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	105,698	105,725
26	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,085	102,112
27	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	102,560	102,589
28	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	07/05/09		103,561	104,994	105,005
29	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,141	101,165
30	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/09		107,137	108,401	108,430
31	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	105,645	101,388
32	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,433	101,463
33	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	27/05/09		106,171	107,486	107,515
34	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	15/05/09		103,266	104,580	104,608
35	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	101,722	101,756
36	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	04/05/09		104,623	105,879	105,905
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	101,662	101,693
38	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	103,763	103,791
39	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	103,726	103,752
40	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-		100,000	100,857	100,878
41	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	100,687	100,706
42	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	29/05/09		104,494	105,933	105,965
43	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	104,039	99,992
44	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09			102,837	103,991	104,016
45	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	25/06/09		104,138	105,380	105,411
46	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	104,406	100,276
47	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	15/04/09		104,557	102,130	102,160
48	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	29/05/09		104,638	105,968	105,994
49	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	22/05/09		102,042	103,557	103,583

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
50	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	21/4/2009	0,390	10,493	10,317	10,320
51	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08			104,934	106,431	106,464
52	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	5/4/2010	3,441	102,193	99,924	99,950
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
53	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	28/5/09		102,252	103,936	104,008
SICAV MIXTES								
54	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,092	76,076
55	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	29/05/09		136,395	152,309	151,581
56	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	29/05/09		1 355,316	1 500,769	1 497,873
57	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	107,382	107,245
58	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	117,678	117,427
59	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	102,242	101,821
60	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,792	15,802
61	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	275,566	275,168
62	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	48,846	48,841
63	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	29/05/09		1 890,601	2 189,669	2 185,987
64	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	77,953	78,222
65	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	57,992	58,000
66	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	22/05/09		101,028	103,526	103,610
67	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	22/05/09		106,984	111,724	111,763
68	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	22/05/09		99,691	108,453	108,516
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
69	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,280	11,531	11,845	11,856
70	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,230	12,327	12,933	12,947
71	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,135	15,797	16,964	16,999
72	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,250	15,561	17,491	17,537
73	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-		10,846	11,778	11,790
74	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	-		103,884	110,990	111,102
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	127,987	128,250
76	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	29/05/09		17,671	19,727	19,792
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	100,480	100,527
78	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	103,112	103,078
79	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	139,464	139,055
80	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		119,707	127,664	129,691
80	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		116,320	122,918	124,397
81	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	-		10,385	10,751	10,784
82	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		115,099	122,441	123,666
83	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		113,355	117,744	117,892
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	18/05/09		159,087	167,812	167,965
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	18/05/09		143,828	150,115	150,233
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	18/05/09		129,895	134,114	134,218
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	18/05/09		9 142,327	9 654,568	9 669,088
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-		134,168	160,777	161,720
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-		1 166,664	1 402,189	1 400,893
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-		100,000	101,891	102,441
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-		100,000	103,151	103,696
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-		9 989,736	10 064,804	10 057,288

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH PLACEMENTS**ARRETEE AU 31/03/2010****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 MARS 2010.**

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers intermédiaires de la société SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 31 mars 2010.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers intermédiaires de SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 31 mars 2010, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes

- La « SICAV BHP » détient des valeurs mobilières non admises à la cote de la bourse, représentant 6.9% du total actif. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 29 de la loi 2001-83, relative au code des organismes de placement collectif et l'article 2 du décret 2001-2278.

- Le ratio représenté par le rapport entre le portefeuille titres et le total actif devrait, selon la réglementation en vigueur être égal au maximum de 80%. Ce rapport calculé par nos soins, s'élève environ à 81,52%.

- Le ratio représenté par le rapport entre les liquidités et les quasi-liquidités et le total actif devrait, selon l'article 2 du décret 2001-2278, être égal au minimum à 20%. Ce rapport calculé par nos soins, s'élève environ à 11.58%.

Le commissaire aux comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
au 31 mars 2009
(unité : TND)

ACTIF	Notes	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
AC - 1 Portefeuille-titres	3-1	4 998 895	3 409 335	4 750 860
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 757 014	2 688 152	3 521 982
b- Obligations et valeurs assimilées		1 241 881	721 183	1 228 878
c- Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		654 710	2 036 018	3 196 620
a- Placements monétaires		499 881	999 603	2 999 159
b- Disponibilités		154 829	1 036 415	197 461
AC 3 - Créances d'exploitation				3 750
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-	-
b- Titres de créances échus		-	-	-
c- Autres créances d'exploitation		-	-	3 750
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		5 653 604	5 445 353	7 951 230
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-2	6 052	6 970	6 834
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-3	244 127	271 743	241 430
TOTAL PASSIF		250 179	278 714	248 264
ACTIF NET				
CP1 - Capital		5 165 551	4 996 098	7 373 074
CP- 2 Sommes distribuables	3-4	237 875	170 542	329 893
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		229 595	163 987	17
b- Sommes distribuables de l'exercice		8 281	6 555	329 876
TOTAL ACTIF NET	3-5	5 403 426	5 166 640	7 702 967
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 653 604	5 445 353	7 951 230

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2010
(Unité en TND)

		<i>Période du 01/01/2010 au 31/03/2010</i>	<i>Période du 01/01/2009 au 31/03/2009</i>	<i>Période du 01/01/2009 au 31/12/2009</i>
	Notes			
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	13 003	9 419	238 165
a- Dividendes		-		214 931
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 003	9 419	23 234
c- Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	5 962	5 621	34 807
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 966	15 041	272 971
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	6 052	5 790	23 708
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 914	9 250	249 264
<u>PR 3 - Autres produits</u>		1 819	2 330	8 811
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	5 959	5 171	22 186
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 774	6 410	235 890
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-494	146	93 986
SOMMES DISTIBUABLES DE LA PERIODE		8 281	6 555	329 876
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		494	-146	-93 986
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-72 854	327 305	1 134 541
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		141 946	-106 342	-552 713
* Frais de négociation		-16 182	-18 784	-85 005
RESULTAT NET DE LA PERIODE		61 685	208 589	732 712

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2010
(Unité en TND)

		<i>Période du 01/01/2010 au 31/03/2010</i>	<i>Période du 01/01/2009 au 31/03/2009</i>	<i>Période du 01/01/2009 au 31/12/2009</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a- Résultat d'exploitation		8 774	6 410	235 890
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-72 854	327 605	1 134 541
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres		141 946	-106 342	-552 713
d- Frais de négociation des titres		-16 182	-18 784	-85 005
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		-	-	165 719
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>				
a- Souscriptions		1 027 307	244 520	3 411 153
* Capital		2 057 000	536 600	7 066 900
* Régularisation des sommes non distribuables		1 073 426	300 192	3 791 824
* Régularisation des sommes distribuables		43 733	8 112	136 077
* Droits d'entrée		-	-	-
b- Rachats		3 388 532	90 429	1 079 133
* Capital		6 794 900	197 900	2 307 000
* Régularisation des sommes non distribuables		3 550 893	110 468	1 263 232
* Régularisation des sommes distribuables		144 525	2 997	35 365
* Droits de sortie		-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		2 299 541	362 680	2 899 013
AN 4 - Actif net				
a- En début de période		7 702 967	4 803 954	4 803 954
b- En fin de période		5 403 426	5 166 640	7 702 967
<u>AN 5 - Nombre d'actions (ou de parts)</u>				
a- En début de période		155 835	108 236	108 236
b- En fin de période		108 456	111 623	155 835
VALEUR LIQUIDATIVE		48.821	46.287	49.430
AN 6 TAUX DE RENDEMENT		-	-	14.68%

Notes aux états financiers trimestriels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2010 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2010, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2010 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2010 à 4 998,895 dinars et se détaille par catégorie de titre comme suit :

Code Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2010	% Actif	Actif net	Garantie
1-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote de la bourse		3 198 414	3 098 850	57,35%	57,35%	
ADWYA	22 510	187 659	169 793	3,14%	3,14%	
ARTES	62 129	756 915	744 057	13,77%	13,77%	
ASSAD	2 040	24 859	26 049	0,48%	0,48%	
ATL	5 000	27 070	26 015	0,48%	0,48%	
BIAT	3 194	242 193	227 598	4,21%	4,21%	
BNA	17 763	229 820	235 378	4,36%	4,36%	
BNA NS J 01012009	8 349	65 623	106 032	1,96%	1,96%	
BTEI	1 500	45 754	46 499	0,86%	0,86%	
CIL	530	18 539	17 595	0,33%	0,33%	
CIMENTS BIZERTE	24 950	239 592	186 102	3,44%	3,44%	
ICF	441	21 389	22 262	0,41%	0,41%	
SALIM	6 259	93 885	93 885	1,74%	1,74%	
SFBT	6 500	79 509	89 564	1,66%	1,66%	
SIAME	4 485	18 613	18 590	0,34%	0,34%	
SOTUMAG	10 000	18 300	15 800	0,29%	0,29%	
SPDIT-SICAF	3 000	21 600	20 685	0,38%	0,38%	
STB	21 757	371 694	345 175	6,39%	6,39%	

Code Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2010	% Actif	Actif net	Garantie
TLS	29	698	821	0,02%	0,02%	
TLS NG J01012010	7	203	185	0,00%	0,00%	
TLS NS J01072009	505	11 522	13 282	0,25%	0,25%	
TPR	26 000	163 597	151 112	2,80%	2,80%	
TUNINVEST	11 613	145 202	142 770	2,64%	2,64%	
TUNISAIR	87 257	226 413	207 410	3,84%	3,84%	
UIB	8 845	187 768	192 193	3,56%	3,56%	
2-Obligations		1 220 000	1 241 881	22,98%	22,98%	
AFRICA 2003	1 000	20000	20648	0,38%	0,38%	BH
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	500 000	510 509	9,45%	9,45%	AMEN BANK
BH 2009	5 000	500 000	505 285	9,35%	9,35%	BH
CHO2009	1 000	100 000	101 522	1,88%	1,88%	BIAT
WIFAKLEASE2006/1	2 500	100 000	103 918	1,92%	1,92%	BH
3-Droits		2	0	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,07	0,00%	0,00%	
TUNIS-RE DATT	10	0	0	0,00%	0,00%	
4-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote de la bourse		528 500	390 161	7,22%	7,22%	
BTS	50	500	500	0,01%	0,01%	
TUNIS-RE	93 332	528 000	389 661	7,21%	7,21%	
5-OPCVM		269 992	268 003	4,96%	4,96%	
SICAV-BHO	2 586	269 992	268 003	4,96%	4,96%	
TOTAL		5 216 908	4 998 895	92,51%	92,51%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **6 052** dinars au 31-03-2010 et se détaille comme suit :

Désignation	31-03-2010	31-03-2009
Rémunération du gestionnaire à payer	5 761	5 499
Rémunération du dépositaire	291	1 471
Total	6 052	6 970

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2010 à **244 127** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31-03-2010	31-03-2009
Jetons de présence	2 263	2 654
Actionnaires dividendes à payer	221 569	247 101
Redevances CMF à payer	461	5 521
Etat retenues à la source	53	26
Honoraires CAC à payer	14 365	16 282
Rémunération P.conseil & DG	300	150
TCL à payer	13	9
Autres créditeurs	5 103	
Total	244 127	271 743

3-4 Notes sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2010 se détaille ainsi :

Désignations	31.03.2010		
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	235.890	93.986	329.876
Exercice 2010	8.774	-494	8.281
Total	244.664	93.492	338.157

3-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2010 au 31-03-2010 se détaillent ainsi :

Libellés	31.03.2010	31.03.2009
Capital au 31.12.2009		
• En nominal	15 583 500	11 823 600
• Frais de négociation	-85 005	-15 379
• Différence d'estimation	1 134 541	-579 813
• Plus / Moins values réalisés	-552.713	283 614
• Régularisations	8 377 356	-5 708 068
• Capital en VL	7 702 967	4 803 954
• Nombre de titre	155 835	108 236
Souscriptions réalisés (en nominal)		
• Montant	2 057 000	536 600
• Nombre de titres	20 570	5 366
Rachats effectués (en nominal)		
• Montant	6 794 900	197 900
• Nombre de titres	67 949	1 979
Capital au 31.03		
• En nominal	10 845 600	12 332 500
• Frais de négociation	-16 182	-18 784
• Différences d'estimation	-72 854	327 305
• Plus / Moins values réalisés	141 946	-106 342
• Régularisations	5 495 084	
• Capital en VL	5 403 426	5 166 640
• Nombre de titres	108 456	111 623
• Nombre d'actionnaires	177	190

4- Notes sur l'état de résultats**4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31-03-2010 la somme de 13 003 dinars et se détaillent ainsi :

Revenues	31.03.2010	31.03.2010
Dividendes	-	-
Revenues des obligations & valeurs assimilées	13 003	9 419
Total	13 003	9 416

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2010 à 5 962 dinars et présente le montant des intérêts courus au titre de la période allant du 01-01-2010 au 31-03-2010 sur les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

Intérêts	31.03.2010	31.03.2009
Certificat de dépôt	5 962	5 621
Total	5 962	5 621

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2010 à 6 052 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2010	31.03.2009
Rémunération du gestionnaire	5 761	5 499
Rémunération du dépositaire	291	291
Total	6 052	5 790

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2010 à 5 959 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2010	31.03.2009
Redevances CMF	1 396	1 222
Honoraires commissaires aux comptes	2 892	2 892
Jetons de présence	559	489
Rémunération du président de conseil & DG	1 059	556

TCL	50	9
Autres charges	3	4
Total	5 959	5 171

4-5 Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements / actif net soit : $6\,052 / 5\,403\,426 = 0,11\%$
- Autres charges / actif net soit : $5\,959 / 5\,403\,426 = 0,11\%$

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV L'EPARGNANT ARRETEE AU 31/03/2010
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2010.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 07 Avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 457.672.466, un actif net de D : 457.217.733 et un bénéfice de la période de D : 4.171.275.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 31 mars 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

1. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la « STB » représentent, à la fin de la période, 18,46% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Le commissaire aux comtes :

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2010

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	338 135 062	276 246 053	338 002 157
Obligations et valeurs assimilées		323 169 533	260 702 431	323 530 458
Titres OPC		14 965 529	15 543 622	14 471 699
Placements monétaires et disponibilités		118 175 143	143 570 769	75 991 145
Placements monétaires	5	117 842 036	143 211 731	75 843 671
Disponibilités		333 107	359 038	147 474
Créances d'exploitation	9	1 362 261	1 129 706	623 654
TOTAL ACTIF		457 672 466	420 946 528	414 616 956
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	454 733	308 099	345 458
TOTAL PASSIF		454 733	308 099	345 458
ACTIF NET				
Capital	11	434 613 459	399 338 448	397 537 741
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		18 297 162	17 065 560	4 560
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 307 112	4 234 421	16 729 197
ACTIF NET		457 217 733	420 638 429	414 271 498
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		457 672 466	420 946 528	414 616 956

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2009</i>	<i>Année 2009</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	3 897 170	3 321 759	14 915 124
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 877 878	3 287 103	14 289 347
Revenus des titres OPC		19 292	34 656	625 777
Revenus des placements monétaires	7	973 260	1 345 282	4 938 777
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 870 430	4 667 041	19 853 901
Charges de gestion des placements	10	(634 935)	(595 417)	(2 519 097)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 235 495	4 071 624	17 334 804
Autres produits		-	3 065	23 121
Autres charges		-	-	(1 941)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 235 495	4 074 689	17 355 984
Régularisation du résultat d'exploitation		71 617	159 732	(626 787)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 307 112	4 234 421	16 729 197
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(71 617)	(159 732)	626 787
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(77 394)	121 728	(579 316)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		13 571	203 890	203 890
Frais de négociation		(397)	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		4 171 275	4 400 307	16 980 558

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/01 au 31/03/2010</i>	<i>Période du 1/01 au 31/03/2009</i>	<i>Année 2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 171 275	4 400 307	16 980 558
Résultat d'exploitation	4 235 495	4 074 689	17 355 984
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(77 394)	121 728	(579 316)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	13 571	203 890	203 890
Frais de négociation	(397)	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(17 188 552)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	38 774 960	31 095 282	29 336 652
Souscriptions			
- Capital	128 163 793	116 698 363	421 582 029
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 448)	20 296	(110 817)
- Régularisation des sommes distribuables	5 983 920	5 629 618	15 796 006
Rachats			
- Capital	(91 022 646)	(87 037 637)	(393 044 757)
- Régularisation des sommes non distribuables	8 239	(14 066)	140 838
- Régularisation des sommes distribuables	(4 348 898)	(4 201 292)	(15 026 647)
VARIATION DE L'ACTIF NET	42 946 235	35 495 589	29 128 658
ACTIF NET			
En début de période	414 271 498	385 142 840	385 142 840
En fin de période	457 217 733	420 638 429	414 271 498
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	4 020 073	3 731 742	3 731 742
En fin de période	4 395 661	4 031 424	4 020 073
VALEUR LIQUIDATIVE	104,016	104,340	103,051
TAUX DE RENDEMENT	0,94%	1,10%	3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les

sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.6- Obligations BATAM

Le portefeuille de la société enregistre à hauteur de D: 1.630.000 d'obligations émises par la société Héla d'Eléctroménéger et de Confort "BATAM" qui a fait l'objet d'un règlement amiable, suite à une mise sous administration judiciaire en octobre 2002.

Les événements qui se sont succédés depuis cette date, dont notamment les reports successifs d'échéances, conduisent à constater une incertitude quant au recouvrement de ces créances.

Pour se prémunir contre les risques associés à cette situation, une dépréciation totale a été constatée. Parallèlement, il a été procédé à la suspension de la constatation des intérêts courus depuis le 30/09/2004.

Ainsi, les emplois en obligations "BATAM" apparaissent au 31 mars 2010 pour une valeur nulle.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2010 à D : 338.135.062 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2010	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		318 076 843	323 169 533	70,68%
Obligation de sociétés		76 148 495	76 503 704	16,73%
AFRICA 2003 TR A	4 500	90 000	92 900	0,02%
AFRICA 2003 TR B	3 000	60 000	61 934	0,01%
AMEN BANK 2006	10 000	700 000	704 884	0,15%
AMENBANK 2009 A	20 000	2 000 000	2 043 481	0,45%
AMENBANK A 2008	15 000	1 399 995	1 462 623	0,32%
AMENBANK B 2008	25 000	2 375 000	2 489 418	0,54%
AMENBANK2009 B	30 000	3 000 000	3 060 661	0,67%
AIL 2005	8 300	166 000	171 393	0,04%
AIL 2007	10 000	600 000	609 403	0,13%
AIL 2008	10 000	800 000	820 743	0,18%
AIL 2009-1	7 000	560 000	562 872	0,12%
ATB 2007/1 D	50 000	4 600 000	4 794 374	1,05%
ATB SUB2009 A2	40 000	4 000 000	4 137 226	0,90%
ATBSUB2009 B1	10 000	1 000 000	1 039 354	0,23%
ATL 2006/1	20 000	1 600 000	1 665 876	0,36%
ATL 2008	25 000	2 000 000	2 086 904	0,46%
ATL 2008	5 000	400 000	417 381	0,09%
ATL2008SUB	5 000	500 000	516 953	0,11%
BATAM2000	15 000	600 000	0	0,00%
BATAM2001	10 000	1 000 000	0	0,00%
BATAM98	3 000	30 000	0	0,00%

BH 2007	50 000	5 000 000	5 067 700	1,11%
BH 2009 A	20 000	2 000 000	2 019 801	0,44%
CHO 2009	6 000	600 000	609 060	0,13%
CHOCOMPANY 2009	3 000	300 000	303 089	0,07%
CIL 2004/1	20 000	800 000	822 339	0,18%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 011 918	0,22%
CIL 2008/1	10 000	800 000	824 390	0,18%
CIL 2009/1 F	8 000	800 000	824 495	0,18%
CIL 2009/2	15 000	1 500 000	1 534 812	0,34%
CIL 2009/3	10 000	1 000 000	1 007 019	0,22%
CIL2009/1 V	12 000	1 200 000	1 234 866	0,27%
STB 2008/2	50 000	4 687 500	4 714 880	1,03%
STB 2008/2	20 000	1 908 000	1 920 755	0,42%
UIB 2009-1 A	40 000	4 000 000	4 118 290	0,90%
UIB 2009-1 B	40 000	4 000 000	4 123 923	0,90%
UIB 2009-1 C	20 000	2 000 000	2 065 905	0,45%
BTK 2009 C	10 000	1 000 000	1 003 630	0,22%
BTKD 2006	35 000	1 400 000	1 419 753	0,31%
TL 2007-2	4 000	240 000	242 120	0,05%
TL SUB 2009	5 000	500 000	511 580	0,11%
TUN LEASE 2005-1	10 000	200 000	204 725	0,04%
BNA 2009 SUB	28 000	2 800 000	2 918 640	0,64%
BTE 2009	49 000	4 900 000	5 011 076	1,10%
CEREALES2001	2 000	400 000	416 782	0,09%
HL 2008/1	10 000	800 000	839 079	0,18%
HOURIA2000	50 000	1 250 000	1 310 600	0,29%
MOURADI 2005	5 000	400 000	416 013	0,09%
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	210 115	0,05%
SELIMA CLUB 2002	1 500	30 000	31 410	0,01%
SIHM 2008 A	3 000	300 000	308 416	0,07%
SIHM 2008 C	5 000	500 000	514 027	0,11%
SIHM 2008 D	2 000	200 000	205 611	0,04%
SKANES BEACH 03	4 500	180 000	188 409	0,04%
STM 2007 B	10 000	1 000 000	1 027 211	0,22%
STM 2007 C	4 000	400 000	410 885	0,09%
UTL 2004	9 300	372 000	372 000	0,08%
Bons du trésor assimilables		241 928 348	246 665 829	53,95%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	41 425 916	9,06%
BTA 05/2022	33 903	34 806 418	36 433 671	7,97%
BTA 07/2017	16 500	16 389 500	17 066 001	3,73%
BTA 03/2019	27 000	28 085 300	28 072 442	6,14%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	26 617 388	5,82%
BTA 04/2010	2 000	2 076 440	2 105 557	0,46%
BTA 04/2014	50 707	52 753 700	54 552 868	11,93%
BTA 03/2012	16 500	16 526 318	16 559 308	3,62%
BTA 03/2016	9 000	9 353 000	9 333 161	2,04%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 307 930	1,38%
BTA 08/2011	8 000	8 014 250	8 191 587	1,79%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		14 837 629	14 965 529	3,27%
Titres des OPCVM		12 886 141	13 005 035	2,84%
FCP SALAMET PLUS	45 000	467 235	476 505	0,10%
GENERAL OBLIG	20 000	2 083 386	2 083 780	0,46%
SANADETT SICAV	44 993	4 870 140	4 917 241	1,08%
UNIVERS OBLIG	36 260	3 765 291	3 826 046	0,84%
TUNISO EMIRATIE SICAV	16 350	1 700 089	1 701 463	0,37%
Fonds commun de créances		1 951 488	1 960 494	0,43%
FCC CREDIMO 1	5 000	1 286 325	1 292 260	0,28%
FCC CREDIMO 2	1 500	665 163	668 234	0,15%
TOTAL		332 914 472	338 135 062	73,95%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2010 à D : 117.842.036 se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2010	% actif net
Billets de trésorerie avalisés				978 968	994 625	0,22%
BT HL	du 17/11/09 à 5,4%	pour 180 jours	BIAT	978 968	994 625	0,22%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation				1 959 302	1 986 208	0,43%
BT TL	du 02/12/2009 à 5,22%	pour 190 jours		1 959 302	1 986 208	0,43%
Bon du trésor à court terme				9 810 465	9 869 273	2,16%
BTC au 12/10/2010 acquis le 20/10/2009				192 369	195 098	0,04%
BTC au 12/10/2010 acquis le 25/12/2009				403 603	406 842	0,09%
BTC au 12/10/2010 acquis le 29/12/2009				2 620 610	2 640 778	0,58%
BTC au 12/10/2010 acquis le 07/01/2010				291 448	293 473	0,06%
BTC au 12/01/2010 acquis le 26/01/2010				408 823	411 022	0,09%
BTC au 12/01/2010 acquis le 27/01/2010				292 046	293 593	0,06%
BTC au 12/01/2010 acquis le 08/03/2010				391 002	391 779	0,09%
BTC au 16/11/2010 acquis le 06/01/2010				1 935 838	1 949 405	0,43%
BTC au 16/11/2010 acquis le 02/03/2010				1 070 728	1 073 376	0,23%
BTC au 18/01/2011 acquis le 25/03/2010				1 406 837	1 414 443	0,31%
BTC au 18/01/2011 acquis le 02/03/2010				676 990	678 654	0,15%
BTC au 07/09/2010 acquis le 27/01/2010				120 171	120 810	0,03%
Comptes à terme STB				12 000 000	12 142 027	2,66%
Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)				12 000 000	12 142 027	2,66%
Bon de caisse TQB				14 000 000	15 064 992	3,29%
Bon de caisse au 03/09/2010 (au taux de 5,94%)				7 000 000	7 538 692	1,65%
Bon de caisse au 06/07/2010 (au taux de 4,56%)*				7 000 000	7 526 300	1,65%
Certificats de dépôt				76 919 019	77 784 911	17,01%
Certificat de dépôt STB au 06/07/2010 (au taux de 5,72%)				20 000 000	20 767 751	4,54%
Certificat de dépôt STB au 27/10/2011 (au taux de 4,68%)				3 000 000	3 057 409	0,67%
Certificat de dépôt STB au 01/04/2010 (au taux de 3,58%)				13 977 769	13 998 888	3,06%
Certificat de dépôt STB au 06/04/2010 (au taux de 3,58%)				4 992 060	4 997 618	1,09%
Certificat de dépôt STB au 21/04/2010 (au taux de 3,58%)				5 985 723	5 990 006	1,31%
Certificat de dépôt STB au 01/04/2010 (au taux de 3,58%)				5 995 231	5 999 523	1,31%
Certificat de dépôt STB au 13/04/2010 (au taux de 3,58%)				2 496 030	2 497 420	0,55%
Certificat de dépôt STB au 14/04/2010 (au taux de 3,58%)				998 412	998 888	0,22%
Certificat de dépôt STB au 05/04/2010 (au taux de 3,58%)				4 496 424	4 498 212	0,98%
Certificat de dépôt STB au 15/04/2010 (au taux de 3,58%)				3 993 648	3 995 236	0,87%
Certificat de dépôt STB au 08/04/2010 (au taux de 3,58%)				1 498 808	1 499 046	0,33%
Certificat de dépôt STB au 20/04/2010 (au taux de 3,58%)				9 484 914	9 484 914	2,07%
TOTAL				115 667 754	117 842 036	25,77%

* Suite à l'accord conclu avec la TQB le taux de ce bon de caisse a été ramené, à compter du 20 avril 2009, de 6,1% à 4,56% .

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2010 à D : 3.897.170, contre D : 3.321.759 pour la période allant 01/01 au 31/03/2009, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2010	Trimestre 1 2009
<u>Revenus des obligations</u>	842 397	738 549
- Intérêts	842 397	738 549
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	3 035 481	2 548 554
- Intérêts des BTA	3 035 481	2 548 554
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	19 292	34 656
- Dividendes des OPCVM		34 656
- intérêts des parts des FCC	19 292	34 656
TOTAL	3 897 170	3 321 759

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2010 à D : 973.260, contre D : 1.345.282 pour la période allant 01/01 au 31/03/2009, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2010	Trimestre 1 2009
Intérêts des billets de trésorerie	30 974	114 919
Intérêts des comptes à terme	142 027	522 274
Intérêts des BTCT	108 767	32 789
Intérêts des Bon de caisse	147 000	168 560
Intérêts des certificats de dépôts	544 492	506 740
TOTAL	973 260	1 345 282

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à D : 454.733, contre D : 308.099 au 31/03/2009 et s'analyse comme suit :

	31/03/2010	31/03/2009
Gestionnaire	155 948	166 387
Dépositaire	76 885	42 476
Commission de distribution	221 900	99 236
Total	454 733	308 099

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à D : 1.362.261, contre D : 1.129.706 au 31/03/2009 et se détaille comme suit :

	31/03/2010	31/03/2009
Sommes à l'encaissement	1 261 041	672 168
Frais bancaires à récupérer	97 154	453 472
Autres	4 066	4 066
Total	1 362 261	1 129 706

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2010 à D : 634.935, contre D : 595.417 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2009 et se détaillent ainsi :

	31/03/2010	31/03/2009
Rémunération du gestionnaire	441 692	446 563
Rémunération du dépositaire	82 818	49 618
Commission de distribution	110 425	99 236
Total	634 935	595 417

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2010, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2009</u>		
Montant		397 537 741
Nombre de titres		4 020 073
Nombre d'actionnaires		4 486
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant		128 163 793
Nombre de titres émis		1 296 050
Nombre d'actionnaires nouveaux		325
<u>Rachats effectués</u>		
Montant		(91 022 646)
Nombre de titres rachetés		(920 462)
Nombre d'actionnaires sortants		(247)
<u>Autres mouvements</u>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(77 394)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		13 571
Régularisation des sommes non distribuables		(1 209)
Frais de négociation		(397)
<u>Capital au 31-03-2010</u>		
Montant		434 613 459
Nombre de titres		4 395 661
Nombre d'actionnaires		4 564

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 7.362.041, un actif net de D : 7.333.005 et un bénéfice de la période de D : 57.506.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 mars 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	5 618 246,653	2 713 351,508	4 263 421,579
Obligations et valeurs assimilées		5 267 831,041	2 471 612,275	4 262 768,365
Tires des Organismes de Placement Collectif		350 415,612	241 739,233	653,214
Placements monétaires et disponibilités		1 689 608,866	1 919 238,775	2 441 115,841
Placements monétaires	5	1 203 002,705	1 894 962,261	1 958 498,598
Disponibilités		486 606,161	24 276,514	482 617,243
Créances d'exploitation	8	54 185,733	282 348,358	3 219,825
TOTAL ACTIF		7 362 041,252	4 914 938,641	6 707 757,245

PASSIF				
Opérateurs créditeurs	9	23 361,131	13 223,283	23 657,745
Autres créditeurs divers	10	5 675,182	9 743,353	5 668,976
TOTAL PASSIF		29 036,313	22 966,636	29 326,721
ACTIF NET				
Capital	13	7 030 646,923	4 704 576,498	6 457 877,095
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		240 153,881	151 792,500	166,151
Sommes distribuables de la période		62 204,135	35 603,007	220 387,278
ACTIF NET		7 333 004,939	4 891 972,005	6 678 430,524
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 362 041,252	4 914 938,641	6 707 757,245

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2009</i>	<i>Année 2009</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	59 390,957	28 505,090	166 849,806
Revenus des obligations et valeurs assimilées		53 465,957	28 475,494	152 160,920
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		5 925,000	29,596	14 688,886
Revenus des placements monétaires	7	15 636,710	14 805,500	91 052,683
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		75 027,667	43 310,590	257 902,489
Charges de gestion des placements	11	(14 045,781)	(9 121,771)	(50 361,779)
REVENU NET DES PLACEMENTS		60 981,886	34 188,819	207 540,710
Autres charges	12	(2 076,954)	(1 178,148)	(6 672,340)
RESULTAT D'EXPLOITATION		58 904,932	33 010,671	200 868,370
Régularisation du résultat d'exploitation		3 299,203	2 592,336	19 518,908
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		62 204,135	35 603,007	220 387,278
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 299,203)	(2 592,336)	(19 518,908)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(3 952,936)	606,394	(1 027,569)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 553,536	5 988,240	24 222,600
Frais de négociation		-	-	(271,477)
RESULTAT DE LA PERIODE		57 505,532	39 605,305	223 791,924

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2009</i>	<i>Année 2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>57 505,532</u>	<u>39 605,305</u>	<u>223 791,924</u>
Résultat d'exploitation	58 904,932	33 010,671	200 868,370
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(3 952,936)	606,394	(1 027,569)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 553,536	5 988,240	24 222,600
Frais de négociation de titres	-	-	(271,477)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(205 283,395)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>597 068,883</u>	<u>(757 253,037)</u>	<u>1 050 302,258</u>
Souscriptions			
- Capital	4 706 469,429	3 977 666,589	22 928 561,465
- Régularisation des sommes non distribuables	970,280	3 451,497	41 907,326
- Régularisation des sommes distribuables	182 660,962	140 256,744	704 666,338
Rachats			
- Capital	(4 132 561,320)	(4 714 676,487)	(21 929 831,295)
- Régularisation des sommes non distribuables	(709,161)	(2 692,696)	(39 916,916)
- Régularisation des sommes distribuables	(159 761,307)	(161 258,684)	(655 084,660)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>654 574,415</u>	<u>(717 647,732)</u>	<u>1 068 810,787</u>
ACTIF NET			
En début de période	6 678 430,524	5 609 619,737	5 609 619,737
En fin de période	7 333 004,939	4 891 972,005	6 678 430,524
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	64 128	54 172	54 172
En fin de période	69 827	46 825	64 128
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>105,017</u>	<u>104,474</u>	<u>104,142</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>0,84%</u>	<u>0,89%</u>	<u>3,69%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**ARRETES AU 31 MARS 2010****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.7- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.8- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.9- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.10- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.11- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2010, à D : 5.618.246,653, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2010	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		5 175 624,600	5 267 831,041	71,84%
<u>Obligations</u>				
Obligations AIL 2008 au taux de 6,5%	5 000	400 000,000	410 428,494	5,60%
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	50 000,000	50 287,719	0,69%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	500 000,000	517 030,137	7,05%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de 5,5%	2 450	245 000,000	246 949,260	3,37%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de TMM+1%	2 000	200 000,000	201 498,652	2,75%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	100 000,000	100 380,353	1,37%
Obligations CIL 2008/1 au taux de 6,5%	1 000	80 000,000	82 450,411	1,12%
Obligations CIL 2009/1 au taux de 5,5%	3 500	349 999,600	360 758,560	4,92%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1 500	150 000,000	151 070,138	2,06%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1 500	150 000,000	151 047,307	2,06%
Obligations TLG 2008/2 au taux de 6,5%	3 000	240 000,000	244 273,973	3,33%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	440 625,000	443 261,615	6,04%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	150 000,000	150 156,822	2,05%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	150 000,000	150 146,525	2,05%

Obligations TL 2009/1 au taux de 6,5%	1 500	120 000,000	120 512,877	1,64%
Obligations TL 2009/2 au taux de 5,125%	1 500	150 000,000	150 050,548	2,05%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	300 000,000	306 196,932	4,18%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	300 000,000	308 906,301	4,21%
Obligations H.L 2009/1 au taux variable de TMM+1,5%	5 000	500 000,000	515 064,110	7,02%
Obligations H.L 2009/2 au taux de 5,5%	1 000	100 000,000	102 266,301	1,39%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	200 000,000	201 994,521	2,75%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	300 000,000	303 099,485	4,13%
Titres des Organismes de Placement Collectif		354 367,803	350 415,612	4,78%
Actions SICAV				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	1 100	113 721,300	114 471,500	1,56%
AMEN PREMIERE	1 500	157 507,500	152 589,000	2,08%
TUNISIE SICAV	632	83 139,003	83 355,112	1,14%
Total		5 529 992,403	5 618 246,653	76,62%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2010 à D : 1.203.002,705 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2010</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		457 169,417	459 018,003	6,26%
AMEN BANK		457 169,417	459 018,003	6,26%
Billet de trésorerie	750 000	742 153,960	743 984,702	10,15%
UNIFACTOR au 09/06/2010 (au taux de 5,3%)	750 000	742 153,960	743 984,702	10,15%
Total général		1 199 323,377	1 203 002,705	16,41%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 59.390,957 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2010, contre D : 28.505,090 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2010	Trimestre 1 2009
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	53 465,957	28 475,494
<u>Dividendes</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- des titres OPCVM	5 925,000	29,596
TOTAL	59 390,957	28 505,090

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2010 à D : 15.636,710, contre D : 14.805,500 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2009 et représente le montant des intérêts courus sur les dépôts, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2010	Trimestre 1 2009
Intérêts des billets de trésorerie	14 096,229	6 159,029
Intérêts des dépôts à vue	1 144,207	1 278,692
Intérêts des comptes à terme	-	5 423,821
Intérêts des certificats de dépôt	396,274	1 943,958
TOTAL	15 636,710	14 805,500

Note 8 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 31 mars 2010 un solde de D : 54.185,733, contre D : 282.348,358 pour la même date de l'exercice précédent et englobe principalement le solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 mars 2010.

Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2010 à D : 23.361,131 contre D : 13.223,283 au 31.03.2009 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2010</u>	<u>31/03/2009</u>
Smart Asset Management	8 676,396	6 063,535
Maxula Bourse	13 014,594	6 063,534
Rémunération du dépositaire	1 670,141	1 096,214
Total	<u>23 361,131</u>	<u>13 223,283</u>

Note 10 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2010 à D : 5.675,182 contre D : 9.743,353 au 31.03.2009, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2010</u>	<u>31/03/2009</u>
Redevance du CMF	611,245	398,490
Honoraires du commissaire aux comptes	-	2 370,620
Retenue à la source sur commissions	3 961,302	5 895,203
Autres	1 102,635	1 079,040
Total	<u>5 675,182</u>	<u>9 743,353</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2010 à D : 14.045,781 contre D : 9.121,771 pour la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2010</u>	<u>31/03/2009</u>
Commission de gestion	4 815,696	3 908,696
Commission de distribution	7 223,545	3 908,696
Commission de dépôt	2 006,540	1 304,379
Total	<u>14 045,781</u>	<u>9 121,771</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.01 au 31.03.2010 à D : 2.076,954 contre D : 1.178,148 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2010</u>	<u>31/03/2009</u>
Redevance du CMF	1 700,462	1 104,154
Commissions bancaires	157,918	73,994
Autres	218,574	-
Total	<u>2 076,954</u>	<u>1 178,148</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 Mars 2010, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2009

Montant	6 457 877,095
Nombre de titres	64 128
Nombre d'actionnaires	245

Souscriptions réalisées

Montant	4 706 469,429
Nombre de titres émis	46 736
Nombre d'actionnaires nouveaux	147

Rachats effectués

Montant	(4 132 561,320)
Nombre de titres rachetés	(41 037)
Nombre d'actionnaires sortants	(185)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	2 553,536
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 952,936)
Régularisation des sommes non distribuables	261,119

Capital au 31-12-2010

Montant	7 030 646,923
Nombre de titres	69 827
Nombre d'actionnaires	207

SITUATION ANNUELLE DE IKDAM I FCP ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier et en application des dispositions du code des organismes de placement, nous avons examiné les états financiers du fonds commun de placement fonds d'amorçage IKDAM I FCP" pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admise en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'obtenir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

3- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2009 font apparaître un total du bilan de 950 771 dinars, un actif net de 897 212 dinars et une perte d'exploitation de 28 043 dinars.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions du fonds, telle que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

4- A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine du "Fonds d'Amorçage IKDAM I FCP" ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

5- Conformément aux dispositions de l'articles 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ayant une incidence sur les états financiers et sur notre opinion.

6- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organisme de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

AUTRES INFORMATIONS**7- Structure de l'actif**

Le fonds IKDAM I a été constitué en 2007, il est entré en activité au cours du premier semestre. L'article premier du décret n°2005-2603 stipule que les actifs du fonds d'amorçage doivent être constitués au mois de 50% de participation au capital d'entreprises innovantes telle que précisées par la loi n° 2005-58.

L'article 3 du même décret fixe un délai de quatre ans pour réaliser cette proportion de 50% des actifs.

En 2009 (Troisième année d'activité) ce seuil n'a pas encore été atteint.

8- Avertissements

- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent au fonds d'amorçage.

- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs du fonds d'amorçage sur le fait que la valeur liquidative peut ne pas refléter dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en porte feuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

Le Commissaire aux Comptes
HAMMI Lotfi

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009
(En Dinars Tunisiens)

	<u>NOTES</u>	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
Portefeuille-titres	AC1	395 823,180	369 560,000
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1a	395 823,180	369 560,000
Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
Autres valeurs		0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	AC2	409 626,263	599 842,664
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	AC2b	409 626,263	599 842,664
Créances d'exploitation	AC3	5 321,838	7 065,388
Autres actifs	AC4	140 000,000	0,000
TOTAL ACTIF		950 771,281	976 468,052
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1	48 625,484	56 254,541
Autres créditeurs divers	PA2	4 933,145	3 640,600
TOTAL PASSIF		53 558,629	59 895,141
ACTIF NET			
Capital	CP1	897 212,652	916 572,911
Somme distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		0,000	0,000
ACTIF NET		897 212,652	916 572,911
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		950 771,281	976 468,052
ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2009 (En Dinars Tunisiens)			
	<u>NOTES</u>	31/12/2009	31/12/2008
Revenus d'un portefeuille-titres	PR1	2 350,002	1 000,000
a-Dividendes	PR1a	2 350,002	1 000,000
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
c-Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	PR2	20 476,856	19 024,767
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 826,858	20 024,767
Charges de gestion des placements	CH1	(44 192,533)	(46 922,706)
REVENU NET DES PLACEMENTS		-21 365,675	-26 897,939
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	CH2	(6 677,762)	(8 969,561)
RESULTAT D'EXPLOITATION		-28 043,437	-35 867,500
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE			
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		0,000	0,000
Variation plus au moins valeurs potentielles/titres	CP1	8 683,178	-6 240,000
Plus au moins valeurs/cessions de titres		0,000	-1 117,650
Frais de négociation		0,000	-1 239,684
RESULTAT NET DE A PERIODE		-19 360,259	-44 464,834
VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2009			

(En Dinars Tunisiens)		
	31/12/2009	31/12/2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-19 360,259	-44 464,834
a- Résultat d'exploitation	-28 043,437	-35 867,500
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 683,178	-6 240,000
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	-1 117,650
d- Frais de négociation	0,000	-1 239,684
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
a- souscriptions		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
b- Rachats		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-19 360,259	-44 464,834
Actif Net		
a- En début d'exercice	916 572,911	961 037,745
b- En fin d'exercice	897 212,652	916 572,911
Nombre d'actions (ou de parts)		
a- En début d'exercice	10 000,000	10 000,000
b- En fin d'exercice	10 000,000	10 000,000
VALEUR LIQUIDATIVE	89,721	91,657
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-2,11%	-4,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 Décembre 2009

1- Présentation du fonds d'amorçage IKDAM 1

Le fonds d'amorçage IKDAM 1, régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005, est constitué à l'initiative de la société IKDAM GESTION au mois d'Avril 2007, entre les quatre SICAR :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Chacune de ces sociétés, détient 25% des parts d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune.

Le montant total souscrit à la constitution s'élève à 1 000 000 Dinars. (Soit 10 000 parts X 100 DT)

Le gestionnaire du fonds est la société IKDAM GESTION. Le dépositaire du fonds est la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

IKDAM I a obtenu l'agrément du Conseil du marché financier en date du 31 Juillet 2006 sous le n°31/2006.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers d'IKDAM I comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

3- Présentation du système comptable

La comptabilité d'IKDAM I est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

4- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre, à l'exception du premier exercice qui s'étend du 06 Avril 2007 au 31 Décembre 2007.

4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Cependant, ils apparaissent comme composante du résultat net de l'exercice sous la rubrique « Frais de négociation ».

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur boursière de fin d'exercice pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les intérêts sur les placements en obligation et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1- PORTEFEUILLE - TITRES

AC1a- ACTIIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHEES : 395 823,180 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	Moins value latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés					
<u>Actions admises à la cote</u>					
TPR (i)	5 625	30 250,000	31 500,000	1 250,000	3,51%
Actions société TUNIS AIR (ii)	26 182	92 000,000	65 193,180	-26 806,820	7,27%
<u>Actions non admises à la cote</u>					
♦Actions					

Actions société MICROPIXEL	11 760	117 600,000	117 600,000		13,11%
POWER MIN	4 700	47 000,000	47 000,000		5,24%
NTMIDIA SA	5 500	55 000,000	55 000,000		6,13%
F.B.L	588	5 880,000	5 880,000		0,06%
G P G	7 190	71 900,000	71 900,000		8,01%
Redece Energy	175	1 750,000	1 750,000		0,20%
TOTAL	61 720	421 380,000	395 823,180	-25 556,820	44,11%

(i) La société a reçu gratuitement en 2009, 625 titres TPR;

(ii) La société a reçu en 2009, 2 190 titres TUNIS AIR.

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES : 409 626,263 DT

AC2b- DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
B.F.P.M.E	793,533	4 045 ,338	-3 251,805
COMPTE DE PLACEMENT (BIAT B5681605)	341 000,000	528 000,000	-187 000,000
COMPTE DE PLACEMENT N2 (BIAT B5681613)	68 000,000	68 000,000	0,000
FINACOR LIQUIDITE	-167,270	-202,674	35,404
Total	409 626,263	599 842,664	-190 216,401

AC3- CREANCES D'EXPLOITATION : 5 321,838 DT

Le solde de cette rubrique représentant les intérêts à recevoir s'analyse comme suit:

Désignation	Montant principal	DATE		Nbres .jours	Taux	Montant d'intérêt à recevoir
		DU	AU			
Dépôts à terme BIAT B5681605	341 000,000	20/08/2009	31/12/2009	133	4,616%*0,8	4 652,210
Dépôts à terme BIATB5681601-3	68 000,000	26/09/2008	31/12/2009	96	4,616%*0,8	669,63
Total						5 321,838

AC4- Les autres actifs s'élèvent à 140 000 dinars et s'analyse comme suit :

✓ Compte courant associé FBL 140 000,000 dinars.

PA1- OPERATEURS CREDITEURS : 48 625 ,484 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
IKDAM GESTION	47 228,823	54 789,837	-7 561,014
DEPOSITAIRE (B.F.P.M.E)	1 361,166	1 445,258	-84,092
CMF	35,495	19,446	16,049
Total	48 625,484	56 254,541	-7 629 ,057

PA2- AUTRES CREDITEURS : 4 933,145 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
Etat Retenue à la source	33,145	0,000	33,145
Créditeurs factures non parvenus	4 900,000	3 640,600	1 259,400
Total	4 933,145	3 640,600	1 292,545

CP1- CAPITAL: 897 212,652 DT

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens		VARIATION
	31/12/2009	31 /12/2008	
Capital social	1 000 000,000	1 000 000,000	0,000
Résultats Reportés	-46 829,755	-10 962,255	-35 867,500
Résultat d'exploitation	-28 043,437	-35 867 ,500	7 824,063
Frais de Négociation	-1 239,684	-1 239,684	0,000
Moins-Value de réévaluation sur actions cotées	-25 556,822	-34 240,000	8 683 ,178
Moins-Value réalisées sur actions cotées	-1 117,650	-1 117,650	0,000
	897 212,652	916 572,911	19 360 ,259

Le capital souscrit, à la constitution, est composé de 10 000 parts de 100 Dinars chacune souscrites à égalité par les quatre sociétés :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Aucun mouvement sur le capital n'est enregistré au cours de l'exercice.

PR1- REVENUS DU PORTFEUILLE TITRES : 2 350,002 DT

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens		VARIATION
	31/12/2009	31 /12/2008	
Dividendes actions TUNISAIR	2 350,002	1 000,000	1 350,002
	2 350,002	1 000,000	1 350,002

PR2- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 20 476 ,856 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	En Dinars Tunisiens		VARIATION
	31/12/2009	31/12/2008	
Intérêts sur comptes des dépôts	20 476,856	19 024,767	1 452,089
	20 476,856	19 024,767	1 452,089

CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS : 44 192 ,533 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	En Dinars Tunisiens		VARIATION
	31/12/2009	31/12/2008	
Rémunération du gestionnaire	42 831,367	45 477,448	-2 646,081
Rémunération du dépositaire	1 361,166	1 445,258	-84,092
	44 192,533	46 922 ,706	2 561,989

CH2- AUTRES CHARGES : 6 677,762 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	En Dinars Tunisiens		VARIATION
	31/12/2009	31/12/2008	
Services bancaires et assimilés	332,413	473,969	-141,556
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 329,300	3 601,600	2 727,700
Redevance du Conseil du Marché Financier	16,049	9,635	6,414
Publicité, publications et relations publiques	0,000	4 884,357	- 4884,357
	6 677,762	8 969,561	-2 291,799

AVIS DES SOCIETESETATS FINANCIERS

Banque Tuniso-Koweitienne - GCE
Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

La Banque Tuniso-Koweitienne – GCE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **25 mai 2010**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et M.Mohamed Ali ELOUANI CHERIF

BILAN

Arrêté au 31 DECEMBRE 2009

(unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	20 432	8 124
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	56 245	28 284
Créances sur la clientèle	3	504 917	334 400
Portefeuille-titres commercial	4	7 102	7 161
Portefeuille d'investissement	5	26 867	25 012
Valeurs immobilisées	6	14 311	11 549
Autres actifs	7	27 634	35 114
TOTAL ACTIF		657 508	449 644
PASSIF			
Banque centrale et CCP		0	48
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	166 150	37 639
Dépôt & avoirs de la clientèle	9	270 704	186 001
Emprunts & ressources spéciales	10	41 865	54 714
Autres passifs	11	17 215	17 657
TOTAL PASSIF		495 934	296 059
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000	100 000
Réserves		47 359	37 204
Autres capitaux propres		3 532	3 280
Résultats reportés		446	763
Résultat de la période		10 237	12 338
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	161 574	153 585
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		657 508	449 644

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2009

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	48 553	28 739
Crédits documentaires		34 534	25 770
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		83 087	54 509
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés	14	47 066	64 319
Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé		86	
Engagements sur titres		176	176
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		47 328	64 495
ENGAGEMENTS RECUS			
Garantie F.OCEOR de remboursement de crédit		28 452	23 610
Garantie SOTUGAR de remboursement de crédit		6 774	4 959
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	15	35 226	28 569

ÉTAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2009
(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	16	30 724	21 898
Commissions	17	3 067	2 476
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	1 319	638
Revenus du portefeuille d'investissement	19	7 506	5 563
Total produits d'exploitation bancaire		42 616	30 575
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	20	13 502	9 795
Commissions encourues	21	227	80
Total charges d'exploitation bancaire		13 729	9 875
PRODUIT NET BANCAIRE		28 887	20 700
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	22	-6 524	-2 836
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	23	223	4 218
Autres produits d'exploitation	24	964	836
Frais de personnel	25	-8 044	-6 088
Charges générales d'exploitation	26	-4 085	-3 683
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-1 139	-775
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 282	12 372
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-2	-2
RESULTAT AVANT IMPOTS		10 280	12 370
Impôt sur les bénéfices		-43	-32
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10 237	12 338

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2009

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		30 724	25 530
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-17 796	-11 541
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires et financiers			
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-141 582	-136 241
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		31 925	114 323
Titres de placement		4 436	6 516
Sommes versées au personnel & crédateurs divers		-7 615	-6 221
Autres flux de trésorerie		2 985	580
Flux de trésorerie net affectés des activités d'exploitation		-96 923	-7 054
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 583	7 774
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-1 646	7 949
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-3 902	-2 554
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		2 035	13 169
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Remboursement / Emission d'emprunts		48 450	-9 450
Augmentation/diminution ressources spéciales		-4 477	-6 692
Dividendes versés		-2 000	-2 000
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		41 974	-18 142
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-52 914	-12 027
Liquidités et équivalents en début d'exercice		1 485	13 512
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	27	-51 429	1 485

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-GCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BTK-GCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe 2, 3 ou 4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Provisions pour risque sur prêts

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend:

- a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable): titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- b) Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et la valeur mathématique pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2009. Les gains et les pertes de changes résultants de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2009.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%
- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
- Fonds de commerce	20 ans	5%

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'exercice 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciations des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2005 à 2009.

La loi des finances pour la gestion de l'année 2010 a prévu la déduction des dites provisions dans la limite de 100% du bénéfice imposable sans limitation dans la durée.

NOTES EXPLICATIVES *(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)*

ACTIF

Note 1-Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2009 à 20 432 mDT contre 8 124 mDT au 31 Décembre 2008 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	variations
- Caisses en dinars	1 711	740	971
- Caisse en devises	389	69	320
- Avoirs en dinars auprès de la BCT	1 269	4 101	-2 832
- Avoirs en devises auprès de la BCT (*)	17 064	3 214	13 850
Total	20 432	8 124	12 308

(*) Les avoirs en devises renferment des placements auprès de la BCT (j.j. & à terme pour un montant de 13 561 mDT.

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 56 245 mDT contre 28 284 mDT au 31 Décembre 2008, soit une augmentation de 27 960 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	variations
- Placement en devises à la BCT	13 013	12 861	152
- Placements en dinars sur le Marché Monétaire	20 000		20 000
- Avoir chez les Banques	2 169	4 096	-1 928
- Créances sur les établissements de leasing	21 063	11 327	9 736
Total	56 245	28 284	27 960

Note 3 – Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2009 un solde net de 504 917 mDT contre un solde net de 334 400 mDT au 31 Décembre 2008, soit en accroissement de 170 517 mDT soit un taux d'évolution de 50 % se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	variations
- Crédits à la clientèle non échus	457 537	318 200	139 337
- Créances impayées	53 565	35 042	18 523
- Principal impayé	32 564	18 904	13 660
- Intérêts impayés	12 366	10 379	1 987
- Intérêts de retard & autres impayés	8 635	5 759	2 876
- Intérêts & com. courus & non échus	3 579	1 426	2 153
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	48 500	27 931	20 569
Total brut des créances sur la clientèle	563 181	382 599	180 582
A déduire couverture	-58 264	-48 199	-10 065
- Provisions	-24 941	-19 103	-5 838
- Agios reserves	-33 324	-29 096	-4 228
Total net des créances sur la clientèle	504 917	334 400	170 517

- *Crédits à la clientèle non échus*

Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin Décembre 2009 la somme de 457 537 mDT contre 318 200 mDT à fin 2008, soit une augmentation de 139 337 mDT, présentant une évolution de 44%

- *Les Autres Comptes Débiteurs (Comptes courants et c/c Associés)*

Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2009 un total de 48 500 mDT contre 27 931mDT à fin 2008, soit une augmentation de 20 569 mDT se détaillant ainsi:

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Comptes courants débiteurs (facilités de caisse)	45 777	24 830	20 947
Comptes courants associés	2 723	3 101	-378
Total	48 500	27 931	20 569

- *Ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (hors créances AIL)*

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Créances sur la clientèle	458 590	287 712	104 592	94 887	563 182	382 599
Engagement Hors Bilan	125 629	112 647	1 085	1 468	126 714	114 115
Total brut	584 219	400 359	105 677	96 355	689 896	496 714
Total couverture constituée (***)	-8 769	-5 400	-49 735	-43 123	-58 504	-48 523
Total net	575 450	394 959	55 942	53 232	631 392	448 191
%	<i>91.14%</i>	<i>88,1 %</i>	<i>8.86%</i>	<i>11,9%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

(*) Créances classées A & B1

(**) Créances classées B2, B3 & B4

Note 4 – Portefeuille – Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint 7 102 mDT à fin décembre 2009 contre 7 161 mDT à fin 2008 enregistrant une diminution de -59 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Obligations Hôtel HOURIA	138	206	-69
Bons de trésor & intérêts rattachés	6 672	6 671	1
Actions cotées	292	284	8
Total	7 102	7 161	-59

Note 5 – Portefeuille d'investissement :

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2009 à 26 867 mDT contre 25 012 mDT à fin 2008, soit une augmentation nette de 1 855 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	Montant
Portefeuille Titres d'investissement à fin 2008	31 346
(+) Participations libérées au titre de l'année 2009	1 815
(-) Cessions de participations	-62
(-) Perte sur participation suite réduction capital de la SMADEA(*)	-127
Total brut des participations libérées au 31 Décembre 2009	32 972
A déduire : Couverture constitués au 31 Décembre 2009	-6 105
(-) Provisions constituées au 31 Décembre 2009	-5 756
(-) Produits différés constitués au 31 Décembre 2009	-349
Valeurs nettes des participations au 31 Décembre 2009	26 867

(*) Correspond au montant de la réduction du capital SMADEA

Note 6 – Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 Décembre 2009 s'élève à 14 311 mDT contre 11 549 mDT au 31 Décembre 2008, soit une augmentation de 2 762 mDT.

Cette augmentation s'explique :

D'une part par les réalisations des investissements bruts au cours de 2009 pour un montant de 3 625 mDT, ci-après détaillées :

Affectation	Batiments	Mobilier & matériel de bureau	Matériel de Transport	Agencements aménagements & installations	Total
Siège social		994	23	91	1 108
Agence Ennasr					0
Agence liberté					0
Agence Ariana		5		5	9
Agence Le Palmarium				3	3
Agence Centre urbain nord				18	18
Agence Megrine		2		19	21
Agence du Lac		11		61	72
Agence Sousse		40		166	206
Agence Sfax		30		219	249
Agence SfaxII	759	14		374	1 147
Agence la Soukra		41		171	213
Agence Bardo		26		205	232
Agence La MARSA		27		258	285
Autres matériels				43	43
Agence Ben Arous				20	20
Total Général	759	1 190	23	1 653	3 625

et d'autre part par :

- La dotation aux amortissements au titre de 2009 pour 1 139 mDT

Le détail de la rubrique immobilisations est repris dans le tableau suivant :

Désignations	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Valeurs Brutes des Immobilisations	24 130	20 295	3 835
Fonds de commerce	1 569	1 569	-
Terrain	760	760	-
Bâtiment Siège social	4 114	4 128	-14
Bâtiments Tours « B & C »	6 221	6 221	-
Bâtiment Agence Ennasr	781	781	-
Bâtiment Agence Ariana	704	704	-
Bâtiment Agence SfaxII	759	-	759
Matériel de transport	613	590	23
Matériels de bureau et informatique	2 967	1 911	1 056
Mobilier de bureau	713	638	75
Autres agencements et installations	4 358	2 698	1 660
Travaux et agencements en cours	572	295	277
A déduire			
Amortissements cumulés	-9 819	-8 746	-1 073
Valeur comptable nette des immobilisations	14 311	11 549	2 762

Note 7 – Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève 31 Décembre 2009 à 27 634 mDT contre 35 114 mDT à fin 2008, soit une diminution nette de -7 480 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Crédits au personnel sur le fonds social	2 542	2 369	173
Les comptes de l'Etat (*)	24 236	26 235	-1 999
Débiteurs divers (filiales & locataires)	89	176	-87
Débiteurs divers et autres actifs	1 458	7 015	-5 557
Participations dans des sociétés en liquidation	1 214	1 566	-352
Dépenses d'émission de l'Emprunt Obligataire 2006	392	340	52
Total brut	29 931	37 701	-7 770
A déduire	-2 296	-2 587	291
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul.	-838	-838	0
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	-1 180	-1 532	352
Les résorptions des frais de l'Emprunt Obligataire 2006	-279	-217	-62
Total net des autres postes d'actif	27 634	35 114	-7 480

(*) *Principalement :*

- 20 316 mDT le solde des créances prises en charge par l'Etat (12 769 mDT loi de finances 1999 & 7 548 mDT bonifications d'intérêts 2002)
- 3 841 mDT Solde du Report des acomptes provisionnels réglés en 2002 sur la base du bénéfice de l'exercice 2001

PASSIF

Note 8 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 166 150 mDT contre 37 639 mDT au 31 Décembre 2008, soit une augmentation de 128 511 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	variations
- Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	109 096	8500	100 596
- Emprunts à C.T.en devises après de l'ATB		551	-551
- Avoir des Banques & des établissements bancaires & financiers (*)	56 905	28 480	28 425
- Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	149	108	41
Total	166 150	37 639	128 511

(*) Dont 56 904 mDT empruntés auprès la Financière OCEOR pour le financement de crédits en devises accordés aux clients.

Note 9 – Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 270 704 mDT contre 186 001 mDT au 31 Décembre 2008, soit une augmentation de 84 703 mDT. Cette augmentation est expliquée essentiellement par le développement des activités de la banque (14 agences commerciales fin 2009), et se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
- Comptes courants ordinaires de la clientèle	60 501	34 701	25 800
- Comptes d'épargne de la clientèle	13 875	6 767	7 106
- C/C des non résidents en devises	15 370	20 640	-5 270
- Comptes indisponibles	2 617	1 160	1 457
- Comptes de dépôts à terme	168 228	115 237	52 991
- Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	10 115	7 496	2 619
Total brut	270 704	186 001	84 703

Note 10 – Emprunts & Ressources spéciales :

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint 41 865 mDT au 31 Décembre 2009 contre 54 714 mDT au 31 Décembre 2008 soit une diminution de 2 849 mDT, représentant les remboursements effectués en 2009 détaillés dans le tableau ci-après :

Libellé	A fin 2008	A fin 31 Décembre 2009		
		Tirage	Remboursement	Solde
Emprunt Obligataire 1998	-	0		
Emprunt Obligataire 2006	24 000	0	8 000	16 000
Total emprunt locaux	24 000	0	8 000	16 000
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	19 144	0	2 735	16 409
Emprunt CFD	0	0	0	0
Ligne Partenariat Italienne	480	0	320	160
Ligne PME Italienne	1 242	2 111	0	3 353
Emprunt EXIM BANK (Japon)	4 194	0	1 678	2 516
Emprunt BEI	4 235	0	1 257	2 978
Emp.UTB "IMTEC"	598	0	598	0
Total ressources spéciales	29 893	2 111	6 588	25 416
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	821	0	372	449
Total rubrique	54 714	2 111	14 960	41 865

Note 11 – Autres passifs

Les autres comptes du passif ont atteint 31 Décembre 2009 le montant de 17 215 mDT contre 17 657 mDT à fin 2008, soit une diminution de -442 mDT ainsi détaillée:

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Créditeurs divers	1 924	1 845	79
Charges à payer	1 300	1 381	-81
Produits perçus ou comptabilisé d'avance	823	1 128	-305
Les comptes de régularisations	3 383	2 843	540
Produits différés des créances sur l'Etat	8 470	9 214	-744
Provisions pour congés à payer	919	722	197
Provisions pour risques et charges	55	55	0
Provisions sur engagement hors bilan	341	469	-128
Total brut	17 215	17 657	-442

- **Créditeurs divers:**

Ce poste se compose comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Organismes Sociaux	616	452	164
Etat Impôts et Taxes	177	529	-352
Fournisseurs et autres créditeurs	1 131	864	267
Total brut	1 924	1 845	79

CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2009, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérée en totalité. Le Capital de la banque a subi un changement au niveau de son actionnariat à la suite de l'acquisition par la Financière OCEOR (Groupe Caisse d'Epargne) de 60 % des actions, détaillés comme suit :

Actionnaires	A fin 2008	Cessions	Acquisitions	Structure du capital au 31 Décembre 2009
Etat Tunisien	20 000	-	-	20 000
Etat Koweïtien	20 000	-	-	20 000
Financière OCEOR	60 000		60 000	60 000
Total	100 000	60 000	60 000	100 000

Les capitaux propres avant affectation du résultat d'exercice 2009 totalisent 161 574 mDT contre 153 585 mDT à fin 2008, soit une augmentation de 7 989 mDT ainsi détaillée :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves des bénéficiés exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de la période	Total
Solde au 31-12-2008	100 000	7 276	592	3 280	11 643	17 693	763	12 338	153 585
Réserves Légales		655						-655	0
Réserves pour risques bancaires généraux						9 500		-9 500	0
Dotations au fonds social				500				-500	0
Opérations sur fonds social				-248				0	-248
Résultat à reporter							-317	317	0
Distribution de dividendes								-2 000	-2 000
Résultat exercice 2009								10 237	10 237
Solde au 31 Décembre 2009	100 000	7 931	592	3 532	11 643	27 193	446	10 237	161 574

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 – Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Avals d'emprunts obligataires	1 185	4 112	-2 927
Aval de billets de trésorerie	8 350	6 050	2 300
Avals, cautions & autres garanties données	39 018	18 577	20 441
Total	48 553	28 739	19 814

Note 14 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Engagements de financements donnés(*)	47 066	64 319	-17 253
Total	47 066	64 319	-17 253

(*) concerne essentiellement le reliquat non décaissé au 31 décembre 2009 (47 066 mDT).

Note 15 – Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Garantie de rembours. du crédit ETAP (F.OCEOR)	28 452	23 610	4 842
Garantie de remboursement des crédits	6 774	4 959	1 815
Total	35 226	28 569	6 657

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de l'exercice 2009 s'élève à 28 887 mDT contre 20 700 mDT, soit en augmentation de 8 187 mDT représentant 39 %.

La décomposition de produit net bancaire (PNB) entre intérêts perçus et intérêts payés est expliquée au niveau des notes 16 à 20 suivantes.

Note 16 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent 30 724 mDT au titre de l'exercice 2009 contre 21 898 mDT en 2008 soit une augmentation de 8 826 mDT soit 27% , détaillés comme suit:

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
Intérêts des placements au marché monétaire	380	1 197	-817	-68%
Intérêts des comptes débiteurs	3 315	1 888	1 427	76%
Intérêts des crédits à court terme	8 103	2 697	5 406	200%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	17 918	15 467	2 451	16%
Commissions d'engagement	295	98	197	201%
Commissions sur cautions & avals	713	551	162	29%
Total	30 724	21 898	8 826	27%

Note 17 – Commissions

Les commissions de l'exercice 2009 totalisent 3 067 mDT contre 2 476 mDT pour l'exercice 2008 ayant augmenté de 591 mDT soit 24% détaillées comme suit:

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
Commissions d'études & gestion	1 411	1 009	402	40%
Commissions sur opérations bancaires dinars	721	368	353	96%
Comm.s sur op. de change & de commerce ext.	935	1 099	-164	-15%
Total	3 067	2 476	591	24%

Note 18 – Gain sur portefeuille titres commercial

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
Dividendes sur portefeuille - titres commercial	10	8	2	23%
Solde en gains sur opérations financières (change)	804	197	607	308%
Plus value sur titres commercial (actions)	80	41	39	94%
Pertes sur titres commercial	-22	-61	39	-65%
Intérêts sur placements (obligations)	15	20	-5	-25%
Intérêts sur Bons de trésor	432	433	-1	0%
Total	1 319	638	681	107%

Note 19 – Revenus du portefeuille titres d'investissements

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent au titre de l'exercice 2009 un montant de 7 506 mDT contre 5 563 mDT durant l'exercice 2008, soit une augmentation de 1 943 mDT résultant d'une part :

- de l'augmentation des dividendes distribués par la Société de Recouvrement des Créances "EL ISTIFA" pour 2 000 mDT (6 000 mDT en 2009 contre 4 000 mDT en 2008) ,
- et d'autre part de l'augmentation des dividendes et jetons de présences encaissés sur les participations de la Banque :

Intitulé	31/12/2008	31/12/2008	Variation	
Filiales de la Banque	6 641	4 785	1856	39%
Autres participations	865	778	87	11%
Total	7 506	5 563	1 943	36%

Notes 20 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant l'exercice 2009 un montant de 13 502 mDT contre de 9 795 mDT pour l'exercice 2008, soit une augmentation de 3 707mDT. Le détail de cette rubrique est comme suit

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	1 922	31	1 891
Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme	1 535	2 210	-675
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme	943	1 603	-660
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	7 674	5 324	2 350
Intérêts des comptes des correspondants locaux	994	95	899
Prime de couverture de risque de change	434	532	-98
Total	13 502	9 795	3 707

Note 21– Commissions encourues

Les commissions encourues durant l'exercice 2009 ont atteint un montant de 227 mDT contre 80 mDT pour l'exercice 2008 soit une augmentation de 147 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	54	28	26	93%
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	1	1	0	-4%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	172	51	121	237%
Total	227	80	147	183%

Note 22 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont atteint en 2009 un montant de 6 524 mDT contre un montant de 2 836 mDT en 2008.

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Provisions sur les créances de la clientèle	10 274	5 698	4 576
Provisions sur les engagements hors bilan	239		239
Pertes sur créances	801		801
Total des provisions affectées	11 314	5 698	5 616
Reprise des provisions sur créances	-4 747	-2 862	-1 885
Reprise des provisions sur risques Divers	-43		-43
Total	6 524	2 836	3 688

Note 23 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement » présente un solde au titre de l'exercice 2009 d'un montant de 223 mDT contre un montant de 4 218 mDT pour l'exercice 2008, soit une diminution de -3 995 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
Provisions ordinaires s/participations	-201	-1 058	857	-81%
Reprise intérêts différés capitalisés	443	4 797	-4 354	-91%
Plus values sur cessions de participations	108	479	-371	-78%
Pertes sur des participations	-127		-127	
Total	223	4 218	-3 995	-95%

Note 24 – Autres produits d'exploitation

Ce poste totalise au titre de l'exercice 2009 un montant de 964 mDT contre 836 mDT au titre de l'exercice 2008 détaillé ainsi :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
Revenus des loyers des immeubles	773	775	-2	0%
Autres produits	191	61	130	213%
Total	964	836	128	15%

Note 25 – Frais du personnel

Les frais du personnel ont atteint au titre de l'exercice 2009 la somme de 8 044 mDT contre 6 088 mDT au titre de l'exercice 2008, en augmentation de 1 956 mDT soit 32 %.

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
Salaires & appointements	6 347	4 832	1 515	31%
Charges sociales	1 526	1 194	332	28%
Autres frais & charges liés au personnel	170	62	108	174%
Total	8 044	6 088	1 956	32%

Note 26 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au titre de l'exercice 2009 un montant de 4 085 mDT contre un montant de 3 683 mDT au titre de l'exercice 2008, soit une augmentation de 402 mDT, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
Impôts & taxes	203	136	67	49%
Travaux, fournitures & services extérieurs	2 032	1 668	364	22%
Transport & déplacements	101	112	-11	-10%
Frais divers de gestion	1 749	1 767	-18	-1%
Total	4 085	3 683	402	11%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 27 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2009 un solde négatif de 51 429 mDT contre un solde positif de 1 485 mDT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2009	31/12/2008
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	35 789	6 420
Dépôts et avoires auprès des correspondants étrangers	1 779	3 543
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire	-88 997	-8 478
Total	-51 429	1 485

Note 28 – Transactions avec les parties liées

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 un dépôt à terme rémunéré au taux du Libor de la société « La Financière OCEOR » qui détient 60 % du capital de la B.T.K. pour un montant de 43 197 400 USD
- En outre « La Financière OCEOR » a accordé à la B.T.K. sa garantie sur le crédit en devises débloqué par la banque à l'une de ses relations pour un montant de 21 598 800 USD moyennant une commission de 0,45 %.
- Le Directeur Général de la banque a bénéficié d'une enveloppe de 240 409 DT au titre de sa rémunération pour l'exercice 2009.
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2009 (Cinquième résolution), a décidé d'allouer une enveloppe de 300 KDT au titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et une enveloppe de 40 KDT au titre d'indemnités pour les membres Administrateurs du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité Exécutif du Crédit.
- La BTK a avalisé en 2005 les billets de trésorerie de l'AIL, société détenue à hauteur de 50%, émis sur le marché monétaire pour un montant de 2 000 KDT. Cet aval s'étale jusqu'au 04 Janvier 2010.
- La BTK a accordé en 2005 son aval à l'AIL concernant la tranche B de l'emprunt obligataire émis par cette dernière pour un montant de 5 000 KDT dont l'encours au 31.12.2009 est de 1 065 KDT. Cet aval s'étale jusqu'au 15 août 2010.
- La BTK a accordé en 2006 à l'AIL un crédit moyen terme de 3 000 KDT au taux d'intérêt contractuel de 7%.L'encours non échu de cet emprunt s'élève au 31-12-2009 à la somme 1 313 KDT.

De plus, la BTK a accordé en 2009 à l'AIL un autre crédit à moyen terme dont l'encours s'élève au 31-12-2009 de 13 000 KDT.

- La BTK a ouvert des crédits documentaires pour l'AIL pour un montant de 373 KDT au 31 12 2009 .
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au cours de 2009 s'élève à 45 KDT.
- La banque affecte au profit de l'AIL un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2009 s'élève à 98 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 un compte courant débiteur de l'AIL, pour un montant de 6 751 KDT.
- La banque a conclu avec « El ISTIFA », société détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2009 s'élève à 24 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 des dépôts de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 40 KDT.
- En outre, la banque affecte au profit de « El ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au cours de 2009 s'élève à 141 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 un placement de 1 000 KDT du 31/12/2009 au 31/03/2010 au taux de 4.42%, d'EL ISTIFA.
- Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,79%, occupe un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 un placement de 425 KDT d'Univers Participations SICAF :

-210 KDT du 28/07/2009 au 28/01/2010 au taux de 4.05%,

-215KDT du 05/11/2009 au 03/05/2010 au taux 4.11%

Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 des dépôts d'Univers Participations SICAF, pour un montant de 60 KDT.

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 des dépôts pour un montant de 146 KDT de la SCIF, société détenue à hauteur de 80 %.
 - La BTK confie à la SCIF la tenue des comptes des actions émises par lui. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 2,5 KDT annuellement.
 - Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 des dépôts d'Univers Invest SICAR société détenue à hauteur de 64 %, pour un montant de 48 KDT.
 - La banque affecte au profit de Univers Invest SICAR, depuis le mois de novembre 2006 un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au titre de l'exercice 2009 à 70 KDT.
 - Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 un placement de 600 KDT du 30/12/2009 au 30/03/2010 au taux de 4.49%, de Univers Invest SICAR.
 - La banque a procédé depuis l'exercice 2005 à des placements en devises qui concernent les dépôts de K.R.E.I.C (Kuwait Real Investment Consortium) sans percevoir des commissions de placement au titre de ces services. Le montant des placements s'élève au 31 décembre 2009 à 13 013 KDT.
 - La Société EL EMAR (ex-SGT) société détenue à hauteur de 34,29%, a auprès de la BTK un encours de crédit moyen terme de 500 KDT.
 - Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 un compte courant débiteur de la Société EL EMAR, pour un montant de 696 KDT.
 - La banque affecte au profit de la Société EL EMAR, un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque en 2009 s'élève à 83 KDT.
-

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 un encours de crédit moyen terme en faveur de la STPI société détenue à hauteur de 30%, d'un montant de 3 000 KDT et un autre crédit à court terme de 3 000 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 des dépôts de la STPI, pour un montant de 112 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la S.T.P.I, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au titre de l'exercice 2009 à 79 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 un encours de crédit en faveur de la société « RIBAT » société détenue à hauteur de 20,99%, dont le montant s'élève à 7 060 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2009 les placements à terme suivants de la Société Tunis Center société détenue à hauteur de 22,75% d'un montant 2 740 KDT :
 - un placement de 2 400 KDT allant du 06/11/2009 au 08/02/2010 au taux de 4,11% ;
 - un placement de 340 KDT allant du 31/12/2009 au 31/03/2010 au taux de 4.64%.
- La banque affecte au profit de Tunis Center, deux cadres salariés dont un occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au cours de 2009 s'élève à 123 KDT.

Note 29 – Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 2 Avril 2009.Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

I. Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 11 juin 2009, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 657 508 mille dinars et un bénéfice net de 10 237 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des

procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 avril 2010

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

*Messieurs les actionnaires de
de la Banque Tuniso-Koweïtienne Groupe BPCE*

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les
rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 :

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les
rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 :

- La banque a conclu en 2002 avec l' « AIL », société détenue à hauteur de 50%, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de 2009 s'élève à 45KDT.
 - La banque affecte au profit de l' « AIL » un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2009 s'élève à 98 KDT.
-

- La banque a conclu avec la société « EL ISTIFA » détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif à partir de 2004. Le montant refacturé par la banque au titre de l'exercice 2009 s'élève à 24 KDT.
 - La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2009 s'élève à 141 KDT.
 - La société « Univers Participations SICAF », détenue à hauteur de 99,79%, occupe un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
 - La banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », détenue à hauteur de 64%, depuis de 2006 un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au titre de l'exercice 2009 à 70 KDT.
 - La banque affecte au profit de la société « EL EMAR », détenue à hauteur de 34,24%, un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque en 2009 s'élève à 83 KDT.
 - La banque affecte au profit de la société « S.T.P.I », détenue à hauteur de 30%, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé s'élève au titre de l'exercice 2009 à 79 KDT.
 - La banque affecte au profit de la société « Tunis Center », détenue à hauteur de 22,75%, deux cadres salariés dont un occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2009 s'élève à 123 KDT.
 - La banque a procédé depuis l'exercice 2005 à des placements en devises au niveau de la banque centrale qui concernent les dépôts de K.R.E.I.C (Kuwait Real Investment Consortium) qui s'élève au 31 décembre 2009 à 13 013 KDT. Ce service n'a pas fait l'objet de rémunération.
 - La Financière OCEOR qui détient 60 % du capital de la banque a souscrit un dépôt à terme rémunéré au taux du Libor pour un montant de 43 197 400 USD.
 - La Financière OCEOR a accordé à la B.T.K. sa garantie sur le crédit en devises débloqué par la banque à l'une de ses relations pour un montant de 21 598 800 USD moyennant une commission de 0,45 %.
-

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du conseil d'administration du 8 Décembre 2008. Cette rémunération englobe outre le salaire, l'attribution d'une voiture de fonction.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence et les membres administrateurs du comité permanent d'audit et du comité exécutif du crédit sont rémunérés par des indemnités approuvées par l'assemblée générale du 11 juin 2009 *.

C.2- Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, se présentent comme suit (en Dinars Tunisien) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	240 409	-	340 000	340 000 *
Avantages Postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres Avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	240 409	-	340 000	340 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 avril 2010

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

2010 AS 442

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE
-SIPHAT-**

Siège social: Foundouk Choucha -2013 Ben Arous.

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie –SIPHAT- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mohamed El Fateh FARRAH (Audit, Organisation et Conseils).

BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Immobilisations incorporelles		342 568	342 568
Amortissements		(267 952)	(166 849)
	1	74 616	175 719
Immobilisations corporelles		52 763 144	48 376 595
Amortissements		(33 225 683)	(30 651 466)
	2	19 537 461	17 725 129
Immobilisations financières		5 998 801	5 878 157
provisions		5 998 801	5 878 157
	3	5 998 801	5 878 157
<u>Total des actifs immobilisés</u>		25 610 878	23 779 005
<u>Total des actifs non courants</u>		25 610 878	23 779 005
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		18 451 934	15 454 210
Provisions		(21 588)	(21 588)
	4	18 430 346	15 432 622
Clients et comptes rattachés		12 018 763	16 939 772
Provisions		(306 149)	(378 556)
	5	11 712 614	16 561 215
Autres actifs courants		2 967 364	1 854 621
Provisions		2 967 364	1 854 621
	6	2 967 364	1 854 621
Autres actifs financiers	7	183 912	173 916
Liquidités et équivalents de liquidités	8	2 897 319	96 822
<u>Total des actifs courants</u>		36 191 555	34 119 197
<u>Total des actifs</u>		61 802 433	57 898 201

BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009
 (Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		9 000 000	9 000 000
Réserves		18 120 768	17 820 744
Résultats reportés		4 238 597	3 981 953
Autres capitaux propres		3 207 205	2 961 853
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		34 566 570	33 764 550
Résultat de l'exercice		599 067	2 018 519
Capitaux Propres	9	35 165 637	35 783 070
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		3 441 750	1 638 000
Compte courant actionnaires		6 000 000	6 000 000
Total des passifs non courants	10	9 441 750	7 638 000
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	7 728 875	10 202 963
Autres passifs courants	12	2 282 422	1 911 780
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	7 183 750	1 515 000
Découverts bancaires			847 389
Total des passifs courants		17 195 046	14 477 132
Total des passifs		26 636 796	22 115 132
Total des cap. propres et des passifs		61 802 433	57 898 201

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE 2009
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits d'exploitation			
Ventes publics		17 952 814	16 730 510
Ventes hôpitaux		21 574 678	21 521 650
Ventes à l'export		3 963 346	3 283 790
Autres produits d'exploitation		1 110 906	496 099
Total des produits d'exploitation	14	44 601 744	42 032 050
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et semi finis		(1 444 187)	(785 160)
Achat d'approvisionnements consommés	15	23 753 578	20 422 094
Charges de personnel	16	14 327 584	12 918 460
Dotation aux amortissements	17	2 824 351	2 728 713
Dotation aux provisions			
Autres charges d'exploitation	18	3 749 021	3 541 266
Total des charges d'exploitation		43 210 348	38 825 373
Résultat d'exploitation		1 391 395	3 206 677
Charges financières nettes	19	(439 294)	(460 707)
Produits des placements	20	216 125	154 065
Autres gains ordinaires	21	415 412	504 610
Reprise sur provisions		72 408	
Autres pertes ordinaires	22	(724 636)	(501 745)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		931 409	2 902 901
Impôt sur les bénéfices	23	(332 342)	(884 381)
Résultat des activités ordinaires après impôt		599 067	2 018 519
Résultat net de l'exercice		599 067	2 018 519

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE 2009
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		599 067	2 018 519
Ajustement pour :			
Variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Amortissements	2	2 824 351	2 728 713
Provisions			
Variation des:			
Stocks		(2 997 724)	(402 771)
Créances clients	5	4 921 009	(1 999 938)
Autres actifs courants		(1 112 742)	130 806
Autres actifs financiers		(9 996)	(1 844)
Fournisseurs		(2 474 089)	2 373 320
Autres dettes		370 642	596 539
Plus-value sur cessions d'immobilisations		(58 222)	(1 500)
Reprise sur provisions		(72 408)	
		1 989 889	5 441 845
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION			
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décassements affectés à l'acq. d'im. incorp. et corporelles		(4 536 593)	(5 326 487)
Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles		58 222	1 500
Décassements nets prêts fonds social		(302 523)	(217 500)
Encaissements nets prêts fonds social		181 879	162 309
Décassements suite à l'acquisition de titres de participation		(37 500)	(12 500)
Correction des amortissements		(1 013)	
		(4 635 503)	(5 392 679)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVEST.			
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		(1 260 000)	(1 260 000)
Encaissements fonds social	9	85 281	85 233
Décassements fonds social	9	(41 781)	(33 088)
Encaissements provenant des emprunts		9 025 000	2 250 000
Remboursement des emprunts		(1 515 000)	(1 871 250)
Découverts bancaires		(847 389)	618 052
		(5 446 111)	(211 053)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FIN.			
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités			
VARIATION DE TRESORERIE		(2 800 498)	(161 887)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		96 822	258 709
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	8	2 897 319	96 822

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

(Exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	31/12/2009	31/12/2008
Revenus et autres produits d'exploitation	44 601 744	Stockage ou (déstockage de production)	-1 444 187			
total	44 601 744	total	-1 444 187	Production	46 045 930	42 817 210
Production	46 045 930	Consommations intermédiaires	23 753 578	Marge / coût matières	22 292 352	22 395 116
Marge / coût matières	22 292 352	Services extérieurs	3 403 422			
total	22 292 352	total	3 403 422	Valeur ajoutée	18 888 930	19 176 218
Valeur ajoutée	18 888 930	Impôts et taxes	345 599			
		Charges de personnel	14 327 584			
total	18 888 930	total	14 673 183	Excédent brut d'exploitation	4 215 747	5 935 390
Excédent brut d'exploitation	4 215 747	Charges financières nettes	439 294			
Produits des placements	216 125	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 824 351			
Autres gains ordinaires	415 412	Autres pertes ordinaires	724 636			
Reprise sur provisions	72 408	Impôt sur les bénéfices	332 342			
total	4 919 691	total	4 320 624	Résultat net de l'exercice	599 067	2 018 519

Présentation Générale de la Société, de la Mission et des Principes et Méthodes Comptables Appliqués

I - Présentation de la S.I.PHA.T

Création

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « S.I.PHA.T » est une société anonyme de droit tunisien créée en avril 1989 suite à la restructuration de la Pharmacie Centrale de Tunisie.

En mai 2001, la S.I.PHA.T a ouvert son capital à l'épargne publique.

Son siège social est situé à 2013 Fondouk-Choucha – Ben Arous.

Objet

La S.I.PHA.T a pour objet la production et la vente des produits pharmaceutiques à usage humain.

II Présentation de la Mission

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée et assurée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et de la loi n° 88-108 du 18 août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'Expert Comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de la S.I.PHA.T, arrêtés au 31 décembre 2009. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la Direction Générale.

Cette mission consiste également à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.

De même, dans le cadre de notre mission, nous avons procédé à l'examen de l'organisation de la S.I.PHA.T et à une appréciation des procédures administratives, financières et comptables en vigueur à la date de notre intervention.

Nos travaux ont été orientés notamment vers l'organisation comptable et les cycles les plus significatifs.

L'objectif recherché à travers ces travaux est de s'assurer que le contrôle interne fonctionne correctement et que le système d'information est adéquat et fonctionne de manière efficace permettant d'identifier, de classer, d'enregistrer et de communiquer les données conformément aux règles prescrites par le Système Comptable des Entreprises de 1997 et aux obligations légales.

III Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les comptes de la S.I.PHA.T sont établis conformément aux principes et normes comptables prescrits par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 promulguant le Système Comptable des Entreprises et fixant les conditions et les modalités de son application.

Les conventions et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

1) Conventions Comptables de Base

Les conventions comptables de base retenues pour la préparation des états financiers sont les suivantes :

- La continuité de l'exploitation
- L'unité monétaire
- La permanence des méthodes
- L'objectivité
- La périodicité
- Le rattachement des charges et des produits
- L'importance relative
- La prudence
- La réalisation du revenu
- La non compensation
- Le coût historique

2) Les Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors TVA récupérable, elles sont amorties linéairement à compter du mois de leur mise en service selon les taux suivants :

Immobilisations	Apports PCT	Acquisitions S.I.PHA.T
- Logiciels informatiques		33,33%
- Constructions	5%	2,5%
- Matériels et équipements	12,5%	10%
- Matériels et outillages	12,5%	10%
- Matériels de transport	12,5%	20%
- Agencements, aménagements et installations	12,5%	10%
- Mobiliers et matériels de bureau	12,5%	10%

3) Les titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values font l'objet de provisions pour dépréciation de titres de participations.

4) Les stocks

Les stocks de la S.I.PHA.T se décomposent comme suit :

- Matières premières
- Articles de conditionnement (ACE)
- Pièces de rechange
- Matières consommables
- Produits finis
- Produits semi-finis.

Les stocks de matières premières, articles de conditionnement (ACE), pièces de rechanges et matières consommables sont évalués à leur coût d'achat moyen pondéré hors taxes récupérables, déterminé à la date d'arrêté des états financiers.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat au cours du jour de comptabilisation de la facture augmenté des droits de douane, des frais de transport, d'assurance, de transit et de fret.

Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%.

Les stocks des produits semi-finis sont valorisés au prix de revient relatif à chaque stade de fabrication. Au cas où le prix de vente serait inférieur au prix de revient, on retient, pour la valorisation des produits semi-finis, le prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%.

Signalons que les stocks de la S.I.PHA.T sont traités comptablement selon la méthode de l'inventaire intermittent qui consiste à faire figurer les stocks sur la base de l'inventaire physique à la date d'arrêté des états financiers.

5) Les dettes et créances en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération auxquelles elles se rapportent. Ces dettes et créances sont actualisées en fonction du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des états financiers.

Les pertes et gains constatés lors de règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères ou leurs actualisations sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et inscrits parmi les charges financières nettes.

Notes aux états financiers

Les informations complémentaires portent sur les événements comptables particuliers enregistrés en 2009.

1 - Immobilisations Incorporelles

Les Immobilisations incorporelles s'élèvent à **342.568 DT** au 31 décembre 2009 contre **342.568 DT** au 31 décembre 2008.

La valeur brute des immobilisations incorporelles se ventile comme suit :

Immobilisations incorporelles	Valeur Brute Au 31/12/2009	Valeur Brute Au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- M.F.G.PRO	303 685	303 685	-
- Autres logiciels informatiques	38 883	38 883	-
Valeur comptable brute	342 568	342 568	-

Les amortissements des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Amort. Des immob. Incorporelles	Valeur Brute Au 31/12/2009	Valeur Brute Au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Amort. M.F.G.PRO	229 069	127 966	101 103
- Amort. Autres logiciels	38 883	38 883	-
Total des amortissements	267 952	166 849	101 103

2 - Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2009 une valeur nette de **19.537.461 DT** contre **17.725.129 DT** au 31 décembre 2008, soit une augmentation de **1.812.332 DT**.

La valeur brute des immobilisations corporelles se ventile comme suit :

Immobilisations corporelles	Valeur Brute Au 31/12/2009	Valeur Brute Au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Terrains	536 017	536 017	-
- Constructions	7 228 334	7 228 334	-
- Agenc. Aménag. et Installations	10 321 169	5 796 173	4 524 996
- Matériel de transport	978 474	965 416	13 058
- Matériel d'équipements	28 773 436	25 721 648	3 051 788
- Matériel et outillage	1 430 816	1 257 338	173 478
- Autres immob. corporelles	1 590 889	1 507 213	83 676
- Immob. corporelles en cours	1 904 008	5 364 455	- 3 460 447
Valeur comptable brute	52 763 144	48 376 595	4 386 549

Les amortissements des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Amort. Des immob. corporelles	Amortis. cumulés Au 31-12-2009	Amortis. cumulés Au 31-12-2008	Variation de l'exercice
- Amorts. Constructions	5 896 760	5 713 941	182 819
- Amorts. Agenc. Aménag. et Instal	4 699 588	3 895 887	803 700
- Amorts. Matériel de transport	772 627	834 802	- 62 175
- Amorts. Matériel d'équipements	19 794 566	18 257 601	1 536 965
- Amorts. Matériel et outillage	867 539	799 745	67 795
- Amorts. Autres immob. corporell	1 194 603	1 149 489	45 114
Total des amortissements	33 225 683	30 651 466	2 574 217

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements arrêté au 31 décembre 2009 est présenté dans la page suivante.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**ARRETE LE 31 DECEMBRE 2009**

(Exprimé en dinars)

	Valeurs brutes 31/12/2008	Acquisitions au 31/12/2009	Cessions au 31/12/2009	Reclassements au 31/12/2009	Valeurs brutes 31/12/2009	Amortissements au 31/12/2008	Dotations au 31/12/2009	Cessions au 31/12/2009	Reclassements au 31/12/2009	Amortissements au 31/12/2009	Valeurs nettes au 31/12/2009
Logiciels	342 568				342 568	166 849	101 218		(115)	267 952	74 616
TOTAL IMMO. INCORP.	342 568				342 568	166 849	101 218		(115)	267 952	74 616
Terrains	536 017				536 017	-	-	-			536 017
Constructions	7 228 334				7 228 334	5 713 941	117 780		65 039	5 896 760	1 331 574
Agencements et Installations	5 796 173	546 763		3 978 233	10 321 169	3 895 887	759 869	-	43 831	4 699 588	5 621 582
Matériel de transport	965 416	163 103	150 045		978 474	834 802	85 756	150 045	2 113	772 627	205 848
Matériel d'équipements	25 721 648	3 051 788			28 773 436	18 257 601	1 556 552		(19 587)	19 794 566	8 978 870
Matériel et outillage	1 257 338	173 478			1 430 816	799 745	91 881	-	(24 086)	867 539	563 277
Mobiliers et Matériel de Bureau	1 507 213	83 676			1 590 889	1 149 489	111 295		(66 182)	1 194 603	396 286
Immobilisations en cours	5 364 455	517 785		(3 978 233)	1 904 008	-				-	1 904 008
TOTAL IMMO. CORP.	48 376 595	4 536 593	150 045	0	52 763 144	30 651 466	2 723 133	150 045	1 128	33 225 683	19 537 461

3 - Immobilisations Financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31-12-2009 à **5.998.801 DT** contre **5.878.157 DT** au 31 décembre 2008, soit une augmentation de **120.644 DT**.

La ventilation des immobilisations financières se présente comme suit :

Immobilisations financières	Valeur Brute Au 31-12-2009	Valeur Brute Au 31-12-2008	Variation de l'exercice
- Participation SAIPH	3 625 975	3 625 975	-
- Participation PFIZER	405 000	405 000	-
- Participation Pierre Fabre	525 000	525 000	-
- Participation pôle technologique Sidi Thabet	50 000	12 500	37 500
- Prêts personnels à plus d'un an	1 386 232	1 303 088	83 144
- Dépôts et cautionnement	6 594	6 594	-
Valeur comptable brute	5 998 801	5 878 157	120 644
- Provisions			-
Valeur comptable nette	5 998 801	5 878 157	120 644

4 - Stocks

La valeur des stocks est passé de **15.454.210 DT** au 31-12-2008 à **18.451.934 DT** au 31-12-2009, soit une augmentation de **2.997.724 DT**.

La ventilation des stocks se présente comme suit :

Stocks	Valeur Brute Au 31-12-2009	Valeur Brute Au 31-12-2008	Variation de l'exercice
- Matières premières	5 185 407	4 520 002	665 405
- Articles de conditionnement et d'emballages (ACE)	3 603 170	2 726 782	876 388
- Matières consommables	94 065	29 053	65 012
- Pièces de rechange	720 324	792 865	-72 541
- Produits finis	3 148 164	1 950 950	1 197 214
- Produits semi-finis	5 639 106	5 392 133	246 973
- Stocks divers	61 698	42 425	19 274
Valeur comptable brute	18 451 934	15 454 210	2 997 724
- Provisions	21 588	21 588	-
Valeur nette comptable	18 430 346	15 432 622	2 997 724

5 - Clients et comptes rattachés

La valeur brute des créances clients est passé de **16.939.772 DT** au 31-12-2008 à **12.018.763 DT** au 31-12-2009, soit une diminution de **4.921.009 DT**.

La ventilation de ces créances se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés	Valeur Brute Au 31-12-2009	Valeur Brute Au 31-12-2008	Variation de l'exercice
- Clients ordinaires	5 903 832	16 564 563	-10 660 731
- Clients douteux	306 149	378 556	-72 408
- Clients Effets à recevoir	5 808 782	-3 348	5 812 131
Valeur comptable brute	12 018 763	16 939 772	-4 921 009
- Provisions	306 149	378 556	-72 408
Valeur comptable nette	11 712 614	16 561 215	-4 848 601

6 - Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants s'élèvent à **2.967.364 DT** au 31 décembre 2009 contre **1.854.621 DT** au 31 décembre 2008, soit une augmentation de **1.112.742 DT**.

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants	Valeur Brute Au 31-12-2009	Valeur Brute Au 31-12-2008	Variation de l'exercice
- Fournisseurs, avances et acomptes	483	-	483
- Personnel, avances et acomptes	319 587	347 424	-27 837
- Crédit de TFP	53 610	-	53 610
- Crédit d'impôts sur les bénéfices	715 184	134 034	581 150
- Crédit de TVA	1 615 533	1 109 375	506 159
- Débiteurs divers	232 206	255 733	-23 528
- Comptes de régularisation	30 761	8 055	22 706
Total	2 967 364	1 854 621	1 112 742

7 - Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers s'élèvent à **183.912 DT** au 31 décembre 2009 contre **173.916 DT** au 31 décembre 2008 et ils correspondent à l'échéance à moins d'un an sur les prêts accordés au personnel de la S.I.PHA.T.

8 - Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2009 un solde de **2.897.319 DT**, contre un solde de **96.822 DT** au 31-12-2008, enregistrant de ce fait une augmentation de **2.800.498 DT**.

La ventilation de cette rubrique se présente comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités	Valeur Brute Au 31-12-2009	Valeur Brute Au 31-12-2008	Variation de l'exercice
- Effets à l'encaissement	740 258	61 993	678 265
- U.B.C.I	42 662	-	42 662
- Banque de l'habitat	4 377	-	4 377
- U.I.B	41 905	-	41 905
- B.T	44 894	-	44 894
- B.N.A	63 421	-	63 421
- A.T.B	1 151 816	-	1 151 816
- Attijari Bank	215 438	28 974	186 464
- B.I.A.T	384 690	-	384 690
- S.T.B	158 608	-	158 608
- A.T.B devises	40 659	-	40 659
- CCP	4 946	5 672	-726
- Caisse	3 645	182	3 462
Total	2 897 319	96 822	2 800 498

9 - Capitaux propres

Les capitaux propres de la S.I.PHA.T s'élèvent au 31 décembre 2009 à **35.165.637 DT** contre **35.783.070 DT** au 31 décembre 2008, soit une diminution de **617.433 DT**.

La situation nette de la SIPHAT se présente comme suit :

Capitaux propres	Valeur au 31/12/2009	Valeur au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Capital social	9 000 000	9 000 000	-
- Réserves légales	2 387 010	2 086 986	300 024
- Réserves spéciales	12 543 758	12 543 758	-
- Primes d'émission	3 190 000	3 190 000	-
- Fonds social	3 207 205	2 961 853	245 352
- Résultats reportés	4 238 597	3 981 953	256 644
- Résultats de l'exercice	599 067	2 018 519	-1 419 452
Total	35 165 637	35 783 070	-617 433

La situation nette de la SIPHAT est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres présenté dans la page qui suit.

Tableau de variation des capitaux propres
ARRETE LE 31 DECEMBRE 2009

(Exprimé en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales	Primes d'émission	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2008	9 000 000	2 086 986	12 543 758	3 190 000	2 961 853	3 981 953	2 018 519	35 783 070
Affectation du résultat 2008:								
-Affectation reports à nouveau						(3 981 953)	3 981 953	
-Réserves		300 024					(300 024)	
-Dividendes							(1 260 000)	(1 260 000)
-Fonds social					201 852		(201 852)	
-Reports à nouveau						4 238 597	(4 238 597)	
Fonds social								
- Intérêts 2009					66 989			
- Produits 2009					18 292			
-Fonds perdus					(41 781)			(43 500)
Résultat de l'exercice							599 067	599 067
Solde au 31/12/2009	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	3 207 205	4 238 597	599 067	35 165 637

10 - Passifs non Courants

Les passifs non Courants de la société sont passés de **7.638.000 DT** au 31-12-2008 à **9.441.750 DT** au 31 décembre 2009, enregistrant ainsi une augmentation de **1.803.750 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Passifs non courants	Valeur au 31/12/2009	Valeur au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Emprunt BIAT	112 500	643 750	-531 250
- Emprunt STB	216 250	389 250	-173 000
- Emprunt UIB	138 000	230 000	-92 000
- Emprunt BNA	2 975 000	375 000	2 600 000
- Autres Passifs Financiers *	6 000 000	6 000 000	-
Total	9 441 750	7 638 000	1 803 750

- Autres Passifs Financiers

Le solde de ce compte correspond à l'échéance à plus d'un an du compte courant actionnaires ouvert au nom de la Pharmacie Centrale de Tunisie. Ce compte courant provient de l'opération de réduction de capital opérée au cours de l'exercice 2001 suite à l'introduction de la société en bourse de valeurs mobilières.

11 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs s'élève au 31 décembre 2009 à **7.728.875 DT** contre **10.202.963 DT** au 31 décembre 2008, soit une diminution de **2.474.089 DT**.

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés	Valeur au 31/12/2009	Valeur au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Fournisseurs locaux	2 688 081	3 855 735	-1 167 655
- Fournisseurs étrangers	4 471 184	5 797 163	-1 325 979
- Fournis. d'exploit. effets à payer	423 634	344 518	79 116
- Fournisseurs d'immobilisations	145 976	176 576	-30 600
- Fournisseurs factures non parvenues	-	28 972	-28 972
Total	7 728 875	10 202 963	-2 474 089

12 - Autres Passifs Courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2009 à **2.282.422 DT**, contre **1.911.780 DT** au 31 décembre 2008, soit une augmentation de **370.642 DT**.

Cette rubrique du bilan est ventilée ainsi :

Autres passifs courants	Valeur au 31/12/2009	Valeur au 31/12/2008	Variation de l'exercice
--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	--------------------------------

- Personnel, rémunérations dues	204 125	253 780	-49 655
- Etat, impôts et taxes	362 633	252 466	110 167
- CNRPS	708 524	384 041	324 484
- Dividendes à payer	100	100	-
- Diverses charges à payer	452 090	453 120	-1 031
- Autres crédateurs divers	9 710	20 258	-10 548
- Compte d'attente	30 608	48 015	-17 407
- Avance sur loyer Pierre Fabre	514 633	500 000	14 633
Total	2 282 422	1 911 780	370 642

13 - Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2009 à **7.183.750 DT**, contre **1.515.000 DT** au 31 décembre 2008, soit une augmentation de **5.668.750 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Concours bancaires	Valeur au 31/12/2009	Valeur au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Emprunt ATB *	6 000 000	-	6 000 000
- Emprunt BIAT	793 750	1 125 000	-331 250
- Emprunt STB	173 000	173 000	-
- Emprunt UIB	92 000	92 000	-
- Emprunt BNA	125 000	125 000	-
Total	7 183 750	1 515 000	5 668 750

* Il s'agit d'un crédit à court terme contracté pour financer les stocks de sécurité de 3 mois exigées par la circulaire du Ministère de la Santé Publique N°78 du 29 Août 2008.

14 - Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2009 à **44.601.744 DT**, contre **42.032.050 DT** au 31 décembre 2008, soit une augmentation de **2.569.693 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Produits d'exploitation	Solde au 31/12/2009	Solde au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Ventes publics	17 952 814	16 730 510	1 222 303
- Ventes hôpitaux	21 574 678	21 521 650	53 027

- Ventes export	3 963 346	3 283 790	679 556
- Ventes déchets	17 090	25 151	-8 061
- Produits Pierre Fabre	1 093 816	470 948	622 868
Total	44 601 744	42 032 050	2 569 693

15 - Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement s'élèvent au 31 décembre 2009 à **23.753.578 DT**, contre **20.422.094 DT** au 31 décembre 2008, soit une augmentation de **3.331.485 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Achats d'approvisionnements consommés	Solde au 31/12/2009	Solde au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Achats matières premières	14 408 122	11 184 690	3 223 432
- Achats matières consommables	980 621	1 093 032	-112 411
- Variation stocks matières	-1 553 537	382 389	-1 935 926
- Achats d'articles de conditionnement et d'emballage	8 523 199	6 467 914	2 055 284
- Achats autres fournitures	1 395 173	1 294 069	101 105
Total	23 753 578	20 422 094	3 331 485

16 - Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2009 à **14.327.584 DT**, contre **12.918.460 DT** au 31 décembre 2008, soit une augmentation de **1.409.124 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Charges de personnel	Solde au 31/12/2009	Solde au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Salaires	12 169 923	11 063 388	1 106 535
- Charges connexes aux salaires	69 593	74 111	-4 518
- Charges sociales légales	2 048 296	1 748 587	299 709
- Rentes viagères	39 773	32 374	7 398
Total	14 327 584	12 918 460	1 409 124

17 - Dotation aux amortissements

La dotation aux comptes d'amortissements s'élève au 31 décembre 2009 à **2.824.351 DT**, contre **2.728.713 DT** au 31 décembre 2008, soit une augmentation de **95.638 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Dotation aux comptes d'amortissements	Solde au 31/12/2009	Solde au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	2 723 133	2 627 495	95 638
- Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	101 218	101 218	-
Total	2 824 351	2 728 713	95 638

18 - Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2009 à **3.749.021 DT**, contre **3.541.266 DT** au 31 décembre 2008, soit une augmentation de **207.755 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Autres charges d'exploitation	Solde au 31/12/2009	Solde au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Loyers et charges locatives	19 234	18 318	916
- Entretien et réparation	291 208	195 946	95 262
- Travaux et façons exécutés par tiers	857 118	922 889	-65 771
- Etudes et recherches de fonctionnement	95 696	97 239	-1 544
- Primes d'assurance	388 991	340 363	48 629
- Autres charges liées à des modif. comptables	-	579	-579
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	377 341	377 041	300
- Publicités, publications et relations publiques	624 011	571 878	52 133
- Transports de biens et de personnel	265 706	286 688	-20 981
- Déplacements, mission et réception	30 375	38 534	-8 159
- Formation du personnel	313 059	258 534	54 526
- Frais postaux et de communication	90 394	72 873	17 521
- Services bancaires et assimilés	50 290	38 019	12 271
- Impôts et taxes	232 384	220 343	12 041
- Droit d'enregistrement et de timbres	17 796	8 623	9 172
- Taxes sur véhicules	10 562	10 955	-394
- Autres	84 858	82 446	2 412
Total	3 749 021	3 541 266	207 755

19 - Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2009 à **439.294 DT**, contre **460.707 DT** au 31 décembre 2008, soit une diminution de **21.413 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit

Charges financières nettes	Solde au 31/12/2009	Solde au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Charges d'intérêts	360 206	204 061	156 145
- Pertes de change	281 236	504 454	-223 219
- Gains de change	-202 147	-247 809	45 661
Total	439 294	460 707	-21 413

20 - Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2009 à **216.125 DT**, contre **154.065 DT** au 31 décembre 2008, soit une variation positive de **62.060 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit

Produits des placements	Solde au 31/12/2009	Solde au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Produits de participation	216 125	154 065	62 060
Total	216 125	154 065	62 060

21 - Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2009 à **415.412 DT**, contre **504.610 DT** au 31 décembre 2008, soit une diminution de **89.198 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Autres gains ordinaires	Solde au 31/12/2009	Solde au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Divers produits	75 404	1 224	74 179
- Produits ordinaires liés à des modifications comptables	306 677	472 252	-165 575
- Intérêts sur recouvrement clients	33 331	31 134	2 197
Total	415 412	504 610	-89 198

22 - Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2009 à **724.636 DT**, contre **501.745 DT** au 31 décembre 2008, soit une augmentation de **222.892 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit

Autres Pertes ordinaires	Solde au 31/12/2009	Solde au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Redevances	38 504	64 822	-26 319
- Jetons de présence	21 750	21 750	-
- Pertes sur éléments non récurrents	7	7	-
- Charges divers liées à des modifications comptables	189 822	50 325	139 497
- Dons	474 554	364 840	109 714
Total	724 636	501 745	222 892

23 - Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent au 31 décembre 2009 à **332.342 DT**, contre **884.381 DT** au 31 décembre 2008, soit une variation négative de **552.039 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit

Impôts sur les bénéfices	Valeur au 31/12/2009
- Bénéfice comptable avant impôt	931 409
- Réintégration des pénalités fiscales	3 871
- Déduction des reprises sur provisions	-72 408
- Réintégration des pertes d'actualisation	41 604
- Déduction des gains d'actualisation	-27 997
- Réintégration des dons non déductibles	341 026
- Réintégration des cadeaux et réceptions	-
- Réintégration des timbres de voyages	1 380
- Bénéfice fiscal avant déduction / Exportation	1 218 885
- Déduction bénéfice provenant des exportations	-111 078
- Bénéfice imposable	1 107 807
Impôt/bénéfices	332 342

24 - Engagements hors Bilan

Les engagements hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2009 à **7 088 723 DT**, contre **14 394 392 DT** au 31 décembre 2008, soit une diminution de **7 305 669 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit

Engagements hors Bilan	Valeur au 31/12/2009	Valeur au 31/12/2008	Variation de l'exercice
- Matières premières	4 482 529	7 014 801	- 2 532 272
- Articles de conditionnement et d'emballages	1 677 958	4 072 581	- 2 394 623
- Matériels, machines et accessoires	928 236	3 256 457	- 2 328 221
- Etude de marché pharmaceutique	-	50 553	- 50 553
Total	7 088 723	14 394 392	- 7 305 669

Rapport général sur les états financiers de la S.I.PHA.T arrêtés au 31 décembre 2009.

Messieurs,

1 – Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale annuelle Ordinaire tenue le 12 juin 2007, nous avons examiné les états financiers de la S.I.PHA.T relatifs à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

2 – Notre examen des comptes, effectué conformément aux normes d'audit généralement admises en la matière, a comporté des contrôles, des sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

3 – Cet examen a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

3 – 1 Etude et Evaluation du Système de Contrôle Interne

Nous avons procédé à l'étude et l'évaluation du système de contrôle interne de la S.I.PHA.T. Les remarques soulevées ainsi que les recommandations y afférentes sont présentées dans une lettre adressée à la Direction Générale de la Société.

3 – 2 Audit des comptes

Les états financiers ci-joints, arrêtés au 31 décembre 2009, font apparaître :

- un total net du Bilan de : **61 802 433 DT**
- un résultat bénéficiaire de : **599 067 DT.**

Ces états ont été établis conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises de 1997 et notamment les règles de présentation des états financiers, de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions effectuées par la Société.

4 - Opinion sur les Etats Financiers

Compte tenu de l'examen des comptes, nous certifions que les états financiers de la SIPHAT arrêtés au 31 Décembre 2009 tels que annexés ci-joint, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société et les changements intervenus dans cette situation pour l'exercice clos à cette date.

5 - Vérification des informations contenues dans le rapport d'activité de l'exercice 2009

Nous avons examiné les informations financières présentées dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

AUDIT, ORGANISATION ET CONSEILS

Mohamed El Fateh FARRAH

Rapport Spécial au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs ;

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que les administrateurs de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie ne nous ont pas informé de l'existence de conventions spéciales visées par les dispositions de l'article précité.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune opération spéciale relevant des dispositions de l'article précité.

AUDIT, ORGANISATION ET CONSEILS

Mohamed El Fateh FARRAH

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Société Industrielle des Textiles
-SITEX-**

Siège social : Avenue, Habib Bourguiba – Ksar Hellal-

La Société Industrielle des Textiles –SITEX- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 juin 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z.KPMG Tunisie) et Mr Adel MADHI (cabinet Adel MADHI).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 (en milliers de dinars)

		2009	2008
ACTIF NON COURANTS		47.914	53.590
Immobilisations incorporelles brutes		1.319	1.319
Moins : Amortissements		(1.013)	(990)
Immobilisation incorporelles nettes		306	329
Immobilisations corporelles brutes	Note 1	162.961	168.272
Moins : Amortissements		(116.097)	115.511
Immobilisation corporelles nettes		46.864	52.761
Immobilisation financières brutes		770	855
Moins : Provisions		(26)	26
Immobilisation financières nettes		744	
			829
ACTIFS COURANTS		34.172	42.855
Stocks bruts	Note 2	24.209	
Moins : Provisions		(4.861)	30.344
Stocks nets		19.348	4.828
			25.516
Clients et comptes rattachés	Note 3	5.847	
Moins : Provisions		(547)	11.219
Clients et comptes rattachés net des provisions		5.300	526
			10.693
Autre actifs courants	Note 4	3.237	
Placements et autres actifs financières		172	3.526
Liquidités et équivalent de liquidités		6.115	259
			2.861
TOTAL ACTIF		82.086	96.445
CAPITAUX PROPRES		52.548	56.308
Capital social		23.063	23.063
Réserve	Note 5	41.542	41.576
Subventions d'équipements	Note 6	1.092	1.193
Résultats reportés		(9.524)	0
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		56.173	65.832

Résultat de l'exercice		(3.625)	(9.524)
PASSIFS NON COURANTS		9.639	14.491
Emprunts et dettes assimilées	Note 7	8.480	12.567
Provisions non courantes	Note 8	1.159	1.924
PASSIFS COURANTS		19.899	25.646
Fournisseurs et compte rattachés		2.377	1.957
Autres passifs courants		2.592	1.640
Concours bancaires et autres passifs financiers	Note 9	14.930	22.049
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		82.086	96.445

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009 (en milliers de dinars)(**)

		2009	2008
Revenus	Note 10	44.713	46.166
Coût des ventes	Note 11	(37.330)	(44.045)
 Marge brut		 7.383	 2.111
Autres produits d'exploitation		57	234
Frais de distribution		(388)	(343)
Frais d'administration		(3.361)	(3.751)
Sous-activité		(5.853)	(6.669)
Autres charges d'exploitation	Note 12	(1.673)	(614)
 Résultat d'exploitation		 (3.835)	 (9.032)
Charges financières		(1.380)	(2.219)
Produits financiers		0	4
Produits de placement		38	119
Autres gains ordinaires	Note 13	4.359	5.257
Autres pertes ordinaires	Note 14	(2.803)	(3.647)
 Résultat des activités ordinaires avant impôt		 (3.621)	 (9.518)
Impôt sur les bénéfices		(4)	(6)
 Résultat des activités ordinaires après impôt		 (3.625)	 (9.524)
 Résultat de l'exercice		 (3.625)	 (9.524)

(**) Les chiffres entre parenthèses indiquent des pertes ou des valeurs à déduire

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (en milliers de dinars)(***)
--

2009
2008

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients	51.545	56.181
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(37.254)	(53.444)
Encaissements –Etat-	0	1.392
Décaissements –Etat-	(1.500)	(2.492)
Intérêts payés	(583)	(951)

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation **12.208** **686**

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1.143)	(2.738)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	548	324
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(595)	(2.414)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Dividendes et autres distributions	(61)	(1.445)
Encaissements provenant des emprunts	0	3.926
Encaissements provenant des crédits de gestion	13.200	12.000
Remboursements d'emprunts	(4.256)	(6.193)
Remboursements crédits de gestion	(16.800)	(7.200)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(7.917)	1.088

Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

2 **14**

Variation de la trésorerie

3.698 **(626)**

Trésorerie au début de l'exercice

2.323 **2.949**

Trésorerie à la clôture de l'exercice

6.021 **2.323**

(***)Les chiffres entre parenthèses indiquent des montants à déduire

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

A- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPABLES

Les états financiers de la SITEX sont élaborés conformément aux dispositions de la loi relative au Système Comptable des Entreprises << SCE 1997>>. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

1 – Immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions de la politique comptable de la SITEX, les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine et font l'objet d'un amortissement linéaire selon les taux ci-après :

- Constructions : 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : 10 et 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 et 10 ans
- Agencements et installations divers : 10 ans

2 – Stocks

Les stocks de matières et produits finis sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours de fabrication sont valorisés aux coûts de production de l'année.

Le coût des produits finis et des encours comprend le prix de revient moyen des matières consommées, la main d'œuvre directe et les frais généraux de fabrication.

3 – Provisions pour dépréciation des stocks

Les pièces de rechange et les produits auxiliaires inutilisables depuis plus de cinq années font l'objet d'une provision pour dépréciation des stocks.

Pour les produits finis, une provision est constatée pour les articles dont la valeur de réalisation est inférieure au prix de revient.

4 – Provisions non courante

4.1 – Provisions pour litiges et contentieux : les litiges, avec les administrations fiscale, sociale ainsi qu'avec des tiers, non régularisés à la clôture de l'exercice font l'objet de provisions pour litiges et contentieux.

4.2 - Provision pour fonds de prime de fin de carrière : cette provision est calculée en fonction des indemnités de départ à la retraite normale à accorder au personnel continuant à bénéficier de l'ancien statut de la SOGITEX.

5 – Produits d'exploitation

Les produits de la vente de tissus, d'articles confectionnés, de produits semi-ouvrés, de coupons ainsi que les produits de transports de marchandises sont évalués à la juste valeur des contreparties de liquidité reçues et à recevoir.

6 – Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont passés en frais généraux et supportés dans l'exercice.

7- Opérations libellées en monnaie étrangères

Les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'arrêté comptable. Les gains et les pertes de change observés sont inclus dans la détermination du résultat net de la période.

8 – Sous-activité

Il y a sous-activité lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production.

Le coût de la sous-activité correspond aux frais généraux fixes de production, tels que les charges d'amortissement et les frais de gestion et d'administration, non imputés au coût de production.

Pour la détermination de la capacité normale de production, il a été convenu de prendre la moyenne de la production des cinq dernières années.

9 – Etat de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie, faisant partie des états financiers, renseigne sur la manière avec laquelle la SITEX a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissements. Pour l'établissement de cet état, la SITEX a utilisé la méthode de référence préconisée par le SCE 1997.

B – NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 46,864 millions de dinars au 31 décembre 2009 contre 52,432 million au 31 décembre 2008.

	(En milliers de dinars)	
	2009	2008
Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	166.953	165.957
Valeur des immobilisations acquises au cours de l'exercice	1.725	5.625
Valeur des immobilisations sorties au cours de l'exercice	(5.717)	(4.629)
Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	162.961	166.953
Amortissements au début de l'exercice	114.521	109.705
Dotations de l'exercice	6.976	6.664
Amortissements des sorties au cours de l'exercice	(5.400)	(1.848)
Amortissements à la clôture de l'exercice	116.097	114.521
Valeur nette des immobilisations à la clôture de l'exercice	46.864	52.432
Dont terrains à Sousse et à Ksar Hellal (surfaces : 270 775 m ²)	1.557	1.557
Et constructions (surfaces couvertes : 122 014 m ²)	8.313	8.437

Note 2 : Stocks

Les stocks s'élèvent à 19,348 millions de dinars à fin 2009 contre 25,516 millions de dinars au 31 décembre 2008.

	(En milliers de dinars)	
	2009	2008
Matières premières, auxiliaires et consommables	12.463	18.761
Produits finis et encours de production	11.746	11.583
Total brut des stocks	24.209	30.444
Provisions	(4.861)	(4.828)
Total net des stocks	19.348	25.516

Note 3 : Clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2009 à 5,300 millions de dinars contre 10,693 millions de dinars à fin 2008.

(En milliers de dinars)

	2009	2008
Total clients et comptes rattachés	5.847	11.219
Provisions pour créances douteuses	(547)	(526)
Total net des clients et comptes rattachés	5.300	10.693

Note 4 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 3,237 millions de dinars à fin 2009 contre 3,526 millions de dinars à fin 2008.

(En milliers de dinars)

	2009	2008
Fournisseurs (avances, emballage à rendre, ristournes)	2	2
Personnel	583	455
Etat impôts et taxes	2.160	2.908
Dont crédit de TVA	375	988
Débiteurs divers	400	24
Charges constatées d'avance	92	137
Total des autres actifs courants	3.237	3.526

Note 5 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 41,542 millions de dinars à fin 2009 contre 41,576 millions de dinars à fin 2008.

	(En milliers de dinars)	
	2009	2008
Total des réserves au début de l'exercice	41.576	39.488
Réserve légale	0	0
Réserve pour investissements :	0	2.115
(Affectation du résultat de l'exercice précédent)		
Produits fonds social	(34)	(27)
Total des réserves à la fin de l'exercice	41.542	41.576

Note 6 : Subventions d'équipements

Les subventions d'équipements s'élèvent à 1,092 millions de dinars à fin 2009 contre 1,193 millions de dinars à fin 2008, soit un écart de 0,101 million de dinars qui correspond à la quote-part inscrite au résultat de l'exercice.

Note 7 : Emprunts

Les emprunts s'élèvent à 8,480 millions de dinars à fin 2009 contre 12,567 millions de dinars à fin 2008. Ces emprunts sont garantis par nantissement du fonds de commerce et hypothèque sur titres fonciers.

	(En milliers de dinars)	
	2009	2008
Emprunts en dinars (de TMM + 0,75 à TMM + 1,75)	13.730	17.087
Moins échéances à moins d'un an	(5.250)	(4.520)
Emprunts échéances à plus d'un an	8.480	12.567

Note 8 : Provisions non courantes

Les provisions non courantes s'élèvent à 1,159 millions de dinars à fin 2009 contre 1,924 millions de dinars à fin 2008.

	(En milliers de dinars)	
	2009	2008
Provision pour charges, litiges et contentieux	520	486
Provision pour restructuration	39	618
Fonds pour prime de fin de carrière	600	820
Total des provisions non courantes	1.159	1.924

Note 9 : Concours bancaires et autres passifs assimilés

Les concours bancaires s'élèvent à 14,930 millions de dinars au 31 décembre 2009 contre 22,049 millions de dinars au 31 décembre 2008.

	(En milliers de dinars)	
	2009	2008
Echéance à moins d'un an sur emprunts non courants	5.250	4.520
Concours bancaires courants – financement de stocks	9.414	16.733
Banques (soldes débiteurs)	0	408
Intérêts courus sur emprunts non courants	126	287
Comptes de régies et avances	140	101
Total concours bancaires	14.930	22.049

Note 10 : Revenus

Les revenus de l'année 2009 s'élèvent à 44,713 millions de dinars contre 46,166 millions de dinars en 2008.

Le chiffre d'affaires global se détermine comme suit :

	(En milliers de dinars)	
	2009	2008
Revenus	44.713	46.166
Ventes déchets	379	364
Produits financiers (agios)	11	46
Chiffre d'affaires global	45.103	46.576

Les ventes de déchets ont été déduites des coûts de fabrication. Les produits financiers ont été déduits des charges financières.

Note 11 : Coût des ventes

Le coût des ventes de l'année 2009 s'élèvent à 37,330 millions de dinars alors que celui de l'année 2008 est de 44,055 millions de dinars.

	(En milliers de dinars)	
	2009	2008
Consommation matières	18.868	21.994
Main d'œuvre (hors sous-activité)	5.527	5.314
Frais généraux variables	7.882	9.696
Frais généraux fixes (hors sous-activité)	5.726	5.303
Total des frais	38.003	42.307
Autres ventes (déchets)	(379)	(364)
Variation des produits en cours	(294)	2.212
Coût des ventes	37.330	44.055

Note 12 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'année 2009 s'élèvent à 1,673 millions de dinars contre 0,614 millions de dinars à fin 2008. Ces charges se rapportent au dégagement d'une partie du personnel par le moyen de licenciements économiques autorisés par les autorités compétentes (réunion de l'inspection générale du travail du 12 mars 2009)

Note 13 : Autres gains ordinaires

Les gains ordinaires de l'année 2009 s'élèvent à 4,359 millions de dinars contre 5,257 millions de dinars pour l'exercice 2008 :

	(En milliers de dinars)	
	2009	2008
Gain de change	581	1.130
Produits nets sur cession d'immobilisations	341	292
Autres produits divers ordinaires	593	809
Reprises sur amortissements et provisions	2.844	3.026
Total des gains ordinaires	4.359	5.257

Note 14 : Autres pertes ordinaires

Les pertes ordinaires de l'année 2009 s'élèvent à 2,803 millions de dinars contre 3,647 millions de dinars pour l'année 2008 :

	(En milliers de dinars)	
	2009	2008
Perte de change	429	1.071
Pertes sur exercices antérieurs	241	342
Provisions :	2.133	2.234
- Primes de fin de carrière	0	55
- Dépréciation des stocks	1.143	1.563
- Risques et charges	967	616
- Créances douteuses	23	0
Total des pertes ordinaires	2.803	3.647

Note 15 : Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement de l'année 2008, s'élèvent à 2,179 millions de dinars, contre 3,947 millions de dinars pour l'année 2008.

Note 16 : Engagements hors bilan

- Les engagements donnés à fin décembre 2009 : 15,071 millions de dinars, essentiellement les sûretés consenties par la société (voir page 24) et des cautionnements douaniers.
- Les engagements reçus à fin décembre 2009 : néant.
- Les engagements réciproques à fin décembre 2009 : 2,831 millions de dinars.

Annexe 6**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE**

(En milliers de dinars)

Charges par nature

Charges par destination	TOTAL	Achats consommés & f. généraux	Charges de personnel	Amortis. & provisions	Autres charges
Coût des ventes (note 11)	38.003	26.750	5.527	4.411	1.315
Frais de distribution	388	24	264	28	72
Frais d'administration	3.361	53	1.626	275	1.407
Autres charges d'exploitation	1.673	33	1.534	0	106
Charges financières	1.380	0	0	0	1.380
Sous-activité	5.853	0	2.926	2.286	641
Autres pertes ordinaires	2.803	0	0	2.133	670
Total :	53.461	26.860	11.877	9.133	5.591

**RAPPORT GENERAL SUR
LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du juin 2009, nous avons examiné les états financiers de la Société Industrielle des Textiles "SITEX" pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 tels qu'arrêtés par votre Conseil d'Administration.

1 – Responsabilité du Management de la société

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2009 font apparaître un total du bilan de **82.086** mille Dinars, un résultat net déficitaire de **3.625** mille Dinars, des capitaux propres avant résultat de l'exercice de **56.173** mille dinars et une trésorerie nette de **6.021** mille dinars à la fin de l'exercice ont été établis par le conseil d'administration de votre société qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux Normes Comptables Tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère et fidèle d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu égard aux circonstances.

2 – Responsabilité des Commissaires aux comptes

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société, notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit ainsi qu'aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptable retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3 - Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la Société Industrielle des Textiles « SITEX » au 31 décembre 2009 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers sont établis selon les méthodes comptables d'évaluation et de présentation préconisées par les Normes Comptables Tunisiennes et sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

4 - Vérifications et informations spécifiques

- Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes donnés par

votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 28 Avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Member firm of KPMG International

Cabinet Adel MADHI

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Adel MADHI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants (et l'article 475) du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2009

La convention de coopération technique et commerciale entre les sociétés SWIFT Textiles Europe Limited et SITEX date depuis le 27 Septembre 1973. Elle a été renouvelée régulièrement depuis sa signature. Le prochain renouvellement interviendra le 27 septembre 2013.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- 1 La rémunération annuelle brute du président du conseil d'administration a été fixée par décision du conseil d'Administration du 9 Octobre 2008 pour un montant de 84 000 dinars.
- 2 La rémunération annuelle brute du directeur général ayant opté pour le maintien de son statut de salarié a été fixée par décision du conseil d'Administration du 9 Octobre 2008 comme suit :
 - Un salaire annuel brut de 83 170 dinars.
 - Une indemnité annuelle brute afférente à la fonction de directeur général de 42 000 dinars.

- 3 Des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration selon décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 23 Juin 2009. Le montant global brut annuel de ladite rémunération est de 63 000 DT.
- 4 La rémunération des membres du Comité permanent d'audit tel que fixée par l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2009 est de 13 500 DT à répartir entre les membres dudit comité.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Member firm of KPMG International

Cabinet Adel MADHI

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Adel MADHI